
Présidence : Pologne**1365^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 31 mars 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 heures
Suspension : 18 heures
Reprise : 10 heures (vendredi 1^{er} avril 2022)
Clôture : 10 h 55

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński,
M. M. Czaplinski

Président, M. V. Kim (gouverneur de l'oblast de Mykolaïv (Ukraine)),
Fédération de Russie (annexe 1)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE**

Président, Ukraine (annexe 2), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 3), États-Unis d'Amérique (annexe 4), Canada (annexe 5), Royaume-Uni (annexe 6), Suisse (PC.DEL/475/22 OSCE+), Turquie (annexe 7), Géorgie (annexe 8), Norvège (annexe 9), Biélorussie (PC.DEL/485/22 OSCE+), Moldavie (annexe 10), Assemblée parlementaire de l'OSCE

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Visite effectuée par le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, en Moldavie les 24 et 25 mars 2022 : Président*
- b) *Réunion du Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, avec les délégations de la Pologne et des États-Unis d'Amérique, tenue à Varsovie le 26 mars 2022 : Président*
- c) *Réunion du Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, avec le Ministre ukrainien des affaires étrangères, S. E. M. D. Kuleba, tenue le 26 mars 2022 : Président*
- d) *Première réunion supplémentaire de 2022 sur la dimension humaine (consacrée au thème « Coopération internationale pour faire face aux violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains »), tenue à Vienne les 28 et 29 mars 2022 (CIO.GAL/27/22 OSCE+), et deuxième réunion supplémentaire de 2022 sur la dimension humaine, prévue en mai 2022 : Président*
- e) *Visite que le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, effectue en Géorgie, en Azerbaïdjan et en Arménie du 29 mars au 1^{er} avril 2022 : Président*
- f) *Prorogation du mandat de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine : Président, Secrétaire générale (SEC.GAL/43/22 OSCE+), Ukraine (annexe 11), Suisse (PC.DEL/476/22 OSCE+), Norvège (annexe 12), France-Union européenne (annexe 13), Canada (annexe 14), Allemagne (annexe 15) (annexe 16), Fédération de Russie (annexe 17), France (annexe 18), États-Unis d'Amérique (annexe 19), Suède (annexe 20), Turquie (annexe 21), Géorgie (PC.DEL/508/22 OSCE+), Macédoine du Nord, Biélorussie (PC.DEL/486/22 OSCE+), Royaume-Uni (annexe 22)*

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

Aucune déclaration

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN OUBÉKISTAN**

Président, Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan (PC.FR/3/22 OSCE+), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/471/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/455/22), Fédération de Russie (PC.DEL/466/22), Royaume-Uni, Suisse (PC.DEL/473/22 OSCE+), Kazakhstan (PC.DEL/487/22 OSCE+), Turquie (PC.DEL/482/22 OSCE+), Turkménistan, Norvège, Ouzbékistan

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA CHEFFE DE LA MISSION DE
L'OSCE EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Président, Cheffe de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine (PC.FR/4/22), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/467/22/Rev.1), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (PC.DEL/462/22), Royaume-Uni, Suisse (PC.DEL/474/22 OSCE+), Norvège (PC.DEL/465/22), Turquie (PC.DEL/483/22 OSCE+), Croatie (annexe 23), Bosnie-Herzégovine (annexe 24)

Point 6 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Crimes que l'Ukraine commet avec le soutien d'un certain nombre d'États participants de l'OSCE* : Fédération de Russie (annexe 25), France-Union européenne, Ukraine, Canada (PC.DEL/548/22/Corr.1 OSCE+), Lituanie, France
- b) *Agression de l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh et l'Arménie avec l'implication directe de la Turquie et de combattants terroristes étrangers* : Arménie (annexe 26)
- c) *Violations flagrantes des droits humains et des libertés fondamentales de la population russe et russophone, une remise en question ouverte des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE* : Fédération de Russie (annexe 27) (annexe 28), France-Union européenne, Canada (annexe 29), Ukraine, France (PC.DEL/480/22 OSCE+), Lituanie

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Invitation à observer les élections de mi-mandat aux États-Unis, prévues le 8 novembre 2022 : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/468/22)

4. Prochaine séance :

Jeudi 7 avril 2022, dans la Neuer Saal et par visioconférence



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1365

31 March 2022

Annex 1

FRENCH

Original: RUSSIAN

1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 2

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous exprimons une fois de plus notre désaccord avec le premier point de l'ordre du jour de la séance du Conseil permanent annoncé aujourd'hui par la Présidence. La Russie ne peut accepter une nouvelle tentative visant à inclure unilatéralement le sujet proposé, qui revêt un caractère ouvertement conflictuel, et considère que de telles mesures prises par la Présidence sont contraires aux Règles de procédure de l'OSCE (paragraphe IV.1 (C)1 et IV.1 (C) 3) et aux directives relatives aux activités de la Présidence en exercice adoptées par le Conseil ministériel à Porto en 2002, en particulier en ce qui concerne le paragraphe 2 b).

Nous demandons instamment à la Présidence polonaise de respecter strictement les procédures convenues par tous les États participants, de cesser de les interpréter à sa guise et d'offrir des possibilités équitables et non discriminatoires de débat au Conseil permanent.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance du Conseil permanent de ce jour.

Merci de votre attention.



1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,

Tandis que la guerre s'éternise, la Russie commet des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité toujours plus nombreux et plus horribles.

La Russie sape systématiquement tous les principes sur lesquels reposent la paix et la sécurité en Europe.

La Russie sème les agressions sexuelles, la violence et le meurtre : voilà ce que représente le monde russe (« Russkiy Mir »).

La Russie brise les rêves, les projets et les vies de ses victimes.

Il y a quelques jours, la photo d'une fillette de 11 ans appelée Milena est apparue dans les médias.

Comme 60 % de tous les enfants vivant en Ukraine, selon les estimations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Milena a été contrainte de fuir son domicile en quête de sécurité alors que les attaques et les crimes russes se poursuivent.

Elle fait partie d'un groupe important. En effet, 2,5 millions d'enfants ont été déplacés à l'intérieur de l'Ukraine et 2 millions d'enfants supplémentaires ont été contraints de fuir l'Ukraine.

À ce jour, selon les chiffres officiels, 143 enfants ont été tués au cours du conflit, et 216 autres enfants ont été blessés. Le bilan réel est probablement beaucoup plus élevé.

Avant la guerre de Russie, Milena pratiquait la danse et la gymnastique.

Mais tandis qu'elle fuyait la ville détruite de Marioupol, cette petite fille a reçu une balle en plein visage, tirée par un soldat russe.

Avait-elle fait du mal à quelqu'un ? Avait-elle tout simplement tort d'être une enfant ukrainienne ? Heureusement, elle se remet lentement de cette blessure.

« Les extrémistes ont peur des livres et des stylos ; le pouvoir de l'éducation les effraie. Ils ont peur des femmes. »

Tels sont les propos tenus par une autre jeune fille, Malala, qui avait elle aussi reçu une balle en plein visage dans une autre région du monde, il y a dix ans.

C'est ainsi que les extrémistes et les terroristes agissent dans le monde entier. Ils mutilent et tuent des enfants et des femmes qui sont l'avenir de leur pays.

Il suffit de regarder ce que la soi-disant « armée » russe fait en Ukraine. Elle cible des établissements d'enseignement, notamment des maternelles, des écoles et des universités, des bâtiments collectifs, des abris, des hôpitaux ainsi que des installations de stockage des aliments.

Il n'y a rien de sacré pour les soldats russes et leurs supérieurs. Ils détruisent même des églises et des monuments commémoratifs de l'Holocauste.

Cette semaine, le monument en forme de menorah à Drobytskyi Yar près de Kharkiv a été attaqué par les Russes.

Il s'agit d'un monument qui commémore les plus de 15 000 Juifs qui ont été assassinés par les nazis à cet endroit.

Pourquoi la Russie continue-t-elle d'attaquer des monuments commémoratifs de l'Holocauste en Ukraine ?

On notera avec intérêt que la Fondation des monuments commémoratifs de Buchenwald et Mittelbau-Dora a récemment décidé de ne pas inviter de représentants officiels de la Russie et de la Biélorussie à une cérémonie qui se tiendra le mois prochain. Il s'agit d'une évaluation opportune et précise des actes et de la barbarie de la Russie.

Force est de constater que Moscou conduit sa politique de « dénazification » de manière étrange.

En effet, les forces russes ont lancé un missile sur le bâtiment du gouvernement régional de Mykolaiv dans la matinée du lendemain du 78^e anniversaire de la libération de la ville des envahisseurs nazis, le 28 mars 1944. Cette attaque a coûté la vie à des dizaines de personnes.

Les forces russes continuent également de cibler les sites culturels de l'Ukraine et ont détruit, par exemple, le cinéma Shchors à Chernihiv.

Un procès public très connu a eu lieu dans ce bâtiment même en 1947.

Ce procès a porté sur les crimes de guerre commis pendant la Seconde Guerre mondiale sur le territoire de l'Ukraine et de la Biélorussie.

Il semble très probable que le missile qui a détruit ce cinéma ait été lancé depuis le territoire biélorusse, comme tant d'autres missiles au cours des dernières semaines.

Nos collègues biélorusses peuvent être fiers de la manière dont ils contribuent à détruire la mémoire historique qui concerne aussi leur propre pays.

Je suis convaincu cependant que le bâtiment sera reconstruit dans un proche avenir et j'espère sincèrement qu'il pourra à nouveau servir de lieu pour un procès public, celui des criminels de guerre contemporains.

À cet égard, nous appelons les États participants à se joindre à une « coalition mondiale pour la justice » visant à demander des comptes à la Russie.

À ce jour, dix pays ont engagé, à titre national, des procédures pénales en rapport avec les crimes de guerre russes en Ukraine. Outre l'Ukraine, il s'agit de la Lituanie, de la Pologne, de la Slovaquie, de l'Estonie, de l'Allemagne, de la Suède, de la Lettonie, de la Norvège et de la France.

La Russie doit cesser de compter sur l'impunité.

Elle doit respecter les lois et les coutumes de la guerre afin de sauver la vie des civils.

Les forces russes doivent cesser d'utiliser des mines antipersonnel interdites, dont l'emploi a été signalé récemment par Human Rights Watch dans la région de Kharkiv.

La Russie doit également mettre fin aux activités illégales de ses forces navales en mer Noire.

Outre la saisie et la destruction de navires maritimes civils et le bombardement du territoire ukrainien depuis la mer, la Russie a mis au point une nouvelle méthode de piraterie qui consiste à utiliser des mines marines comme munitions dérivantes incontrôlées.

L'utilisation délibérée par la Russie de mines marines dérivantes les transforme *de facto* en armes non discriminantes qui menacent avant tout la navigation civile et la vie humaine en mer.

La Russie doit être tenue responsable de tous ses crimes. L'une des premières étapes devrait consister à interdire l'utilisation du symbole « Z ».

Chers collègues,

Nous avons tous entendu dire que le commandement militaire russe aurait décidé de « réduire les hostilités dans certaines directions ».

Nous devons cependant rester vigilants à cet égard, car nous nous souvenons très bien qu'avant son invasion, la Russie avait affirmé à maintes reprises que ses troupes avaient été retirées des frontières de l'Ukraine.

La situation actuelle reste tendue et difficile.

Les envahisseurs russes restent sur notre sol. Ils continuent à bombarder nos villes.

Les frappes aériennes et de missiles n'ont pas cessé. C'est la réalité du terrain.

Permettez-moi de citer une allocution prononcée par le Président ukrainien, Volodymyr Zelensky, il y a deux jours : « Bien sûr que nous sommes conscients de tous les risques. Bien sûr que nous sommes conscients que les propos de certains représentants d'un État qui continue à se battre dans le but de nous détruire ne sont pas crédibles. Les Ukrainiens ne sont pas des gens naïfs. Les Ukrainiens ont déjà appris au cours de ces 34 jours d'invasion et au cours des huit dernières années de la guerre dans le Donbass que seuls les résultats concrets sont fiables. »

Hier, dans cette même salle, la délégation russe a d'ailleurs laissé passer une nouvelle occasion de montrer que ses propos sur le dialogue ne sont pas des paroles creuses.

En effet, ses membres ont décidé de bloquer la prorogation du mandat de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, malgré une demande sans équivoque du pays hôte. Leurs actes ne cadrent pas avec les appels au dialogue que nous entendons si souvent de leur part.

Il est temps d'en finir avec ces petits jeux.

L'Ukraine et son peuple doivent pouvoir bénéficier d'une véritable sécurité.

Les troupes russes doivent quitter les territoires occupés. La souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine doivent être garanties.

Je tiens à le dire clairement : il ne peut pas y avoir de compromis au sujet de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale, à savoir l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Aucun compromis n'est possible. Et il n'y en aura pas.

Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



1365e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation de la France, en sa qualité de pays assumant la Présidence de l'UE, a donné la parole au représentant de l'Union européenne, qui a fait la déclaration suivante :

Monsieur le Président, la guerre d'agression menée par la Russie contre son voisin pacifique et démocratique, l'Ukraine, dure depuis cinq semaines et la Russie poursuit sans relâche ses attaques horribles contre la population civile et les infrastructures ukrainiennes. Des rapports très inquiétants, notamment ceux du Bureau des droits de l'homme des Nations unies, font état de l'utilisation d'armes à sous-munitions dans des zones habitées. Les forces armées russes ont assiégé Marioupol et d'autres villes ukrainiennes et refusent tout accès humanitaire à ces zones. Les personnes qui tentent de quitter les villes assiégées sont prises pour cible, tandis que les écoles, les hôpitaux et les bâtiments d'habitation sont continuellement bombardés. Les habitants se retrouvent sans eau, sans nourriture, sans médicaments, sans chauffage ou sans électricité. Les forces armées russes procèdent également à l'expulsion forcée des habitants de Marioupol vers la Russie.

L'Union européenne condamne avec la plus grande fermeté la guerre d'agression préméditée, non provoquée, injustifiée et brutale menée par la Russie contre l'Ukraine. Nous exigeons que la Russie cesse immédiatement et inconditionnellement ses actions militaires et retire toutes ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien. La Russie doit également fournir de toute urgence des voies d'accès sûres, aussi bien pour les civils qui doivent être évacués vers d'autres parties de l'Ukraine que pour ceux qui apportent une aide humanitaire. La communauté internationale au sens large soutient également cette position. Jeudi dernier, une résolution sur les conséquences humanitaires désastreuses de l'agression de la Russie contre l'Ukraine a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies avec un soutien massif. Au total 140 pays ont voté pour et cinq contre. Nous réitérons également notre appel au coagresseur, la Biélorussie, pour qu'elle cesse de faciliter l'agression russe et qu'elle respecte ses obligations internationales.

Monsieur le Président, les attaques délibérées dirigées contre des civils sont des crimes de guerre au titre du droit international humanitaire. Il existe à première vue des preuves que des attaques aveugles ont été commises par les forces armées russes dans les zones densément peuplées ainsi que sur les infrastructures civiles. À cet égard, nous avons entendu, lors de la première Réunion supplémentaire sur la dimension humaine, les témoignages émouvants de représentants courageux de la société civile ukrainienne ou

travaillant en Ukraine. L'Union européenne soutient les efforts déployés par les organismes internationaux, notamment l'OSCE, pour rassembler des preuves et des documents sur les atrocités de la guerre infligée par la Russie, et elle salue les initiatives et les contributions inlassables de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme à cette fin. Nous ne ménagerons aucun effort pour que le président Poutine, les autres architectes de cette agression, ainsi que leurs exécuteurs sur le terrain, soient tenus responsables de leurs actes.

Nous rappelons également les obligations qui incombent à la Russie au titre des traités internationaux relatifs aux armes chimiques, biologiques et nucléaires. À cet égard, nous dénonçons catégoriquement la campagne de désinformation infondée menée par la Russie contre l'Ukraine, État qui respecte pleinement les accords internationaux de non-prolifération. En cas d'incident biologique ou chimique, la Russie en porterait l'entière responsabilité. En outre, nous poursuivrons nos efforts en vue d'aider l'Ukraine à défendre ses réseaux contre les cyberincidents, notamment en tenant pour responsables les acteurs qui se livrent à des activités destructrices, perturbatrices ou déstabilisatrices dans le cyberspace.

À ce jour, l'Union européenne et ses États membres ont accueilli près de quatre millions d'Ukrainiens fuyant les violences, leur fournissant de la nourriture, un abri, un accès aux services de santé, à l'éducation et au marché de l'emploi. Nous remercions également la République de Moldavie pour tous ses efforts. Nous accordons une attention particulière au sort des enfants et nous continuerons de faire tout notre possible pour leur assurer une protection et garantir leurs droits. En outre, nous prenons des mesures pour faire face aux autres conséquences négatives mondiales de l'agression russe contre l'Ukraine, en particulier le ciblage russe des stocks de pétrole et de céréales, qui mettent en danger la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes. Ces actes cyniques alourdissent le fardeau qui pèse sur la population ukrainienne, entraînent une flambée des prix mondiaux des produits de base et ont de graves conséquences sur la sécurité alimentaire mondiale. Nous sommes également résolus à aider l'Ukraine à répondre à ses besoins humanitaires immédiats et, une fois que l'assaut russe aura cessé, à reconstruire une Ukraine démocratique grâce à un fonds fiduciaire de solidarité auquel les partenaires internationaux seront invités à participer.

La catastrophe humanitaire sur le terrain infligée par la guerre de la Russie contre l'Ukraine nécessite des mesures urgentes. Nous appuyons tous les efforts déployés par la Présidence, les structures exécutives et les institutions autonomes de l'OSCE afin d'aider le peuple ukrainien, notamment en coordonnant et en facilitant l'aide humanitaire, en garantissant des voies d'accès sûres et en protégeant les convois humanitaires. Nous ferons de même pour l'évaluation des incidences humanitaires de l'invasion russe et de son impact sur les droits de l'homme.

Monsieur le Président, nous continuons de condamner fermement l'annexion illégale de la péninsule de Crimée par la Russie en 2014 et sa récente reconnaissance des entités illégales autoproclamées dans les régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk. Toute tentative de la Russie de créer des structures administratives alternatives illégitimes en Ukraine sera considérée comme nulle et non avenue. Dans ce contexte, nous condamnons la campagne de conscription des résidents de Crimée qui sera lancée demain, ainsi que les campagnes précédentes, car elles constituent une autre violation du droit humanitaire international.

La Russie attaque le statut d'État de l'Ukraine, y compris son gouvernement démocratiquement élu. Nous avons déjà vu comment les principes démocratiques se sont dégradés là où la Russie est intervenue ces dernières années, notamment dans la péninsule de Crimée, où l'opposition politique est étouffée et persécutée, la société civile bridée, les journalistes réduits au silence et les droits des personnes appartenant à différentes communautés, en particulier les Tatars de Crimée, supprimés.

En outre, l'agression extérieure de la Russie se traduit par une aggravation de la répression intérieure. Nous déplorons la censure *de facto* des médias imposée par les autorités russes ainsi que la manipulation et la désinformation du public russe par les médias contrôlés par l'État dans le contexte de la guerre non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine. Cette censure a anéanti la liberté des médias en Russie, comme l'a récemment souligné la Représentante pour la liberté des médias. L'avertissement lancé par Roskomnadzor aux médias russes de ne pas publier l'entretien organisé par quatre journalistes russes avec le président ukrainien le 27 mars est un exemple manifeste de la suppression de la liberté des médias.

En outre, les récents amendements apportés à la législation russe ont considérablement compromis la sécurité des journalistes. En effet, les correspondants risquent d'être condamnés à des peines de prison d'un an pour avoir rapporté des faits concernant la guerre du président Poutine contre l'Ukraine. En raison de ces règles de censure et après des années d'intimidation systématique par les autorités russes, le journal indépendant *Novaya Gazeta* a été contraint de suspendre ses activités. Néanmoins, la vague de démissions de journalistes dans les médias d'État russes témoigne du fait que de nombreux journalistes et autres personnes partagent un désaccord fondamental avec la politique officielle.

Nous déplorons la décision de la Cour suprême russe du 22 mars de rejeter l'appel de l'ONG Memorial visant à annuler sa fermeture forcée. Les activités que Memorial déploie inlassablement pour protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales en Russie n'ont jamais été aussi nécessaires. En outre, nous saluons le courage des défenseurs et militants russes des droits de l'homme qui ont créé le Conseil des défenseurs des droits humains de Russie et signé le manifeste dénonçant la poursuite de l'« opération militaire » non justifiée menée par la Russie en Ukraine.

L'Union européenne réaffirme son soutien et son attachement indéfectibles à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. L'Ukraine, comme tout État souverain, a le droit fondamental de choisir son propre avenir et son propre destin. L'Union européenne soutient résolument le droit fondamental de l'Ukraine à l'autodéfense, ainsi que les efforts déployés par les forces armées ukrainiennes pour défendre l'intégrité territoriale et la population de l'Ukraine, conformément à l'article 51 de la Charte des Nations unies. Nous sommes aux côtés du peuple ukrainien ainsi que des représentants de ses institutions démocratiquement élues en ces heures sombres.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

La République de Macédoine du Nord¹, le Monténégro et l'Albanie¹, pays candidats ; l'Islande¹, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la Géorgie, Monaco, l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration.

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.



1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je remercie également le Gouverneur Kim pour ses remarques. Je m'associe à la présidence pour exprimer mes condoléances à tous ceux qui ont été tués inutilement par la guerre choisie par la Russie.

C'est aujourd'hui le 36^e jour de l'attaque non provoquée du Président Poutine contre l'Ukraine. Cinq longues semaines durant lesquelles les citoyens ukrainiens courageux se sont battus chaque heure et chaque jour pour survivre, ainsi que pour la souveraineté et l'indépendance de leur pays. Cinq longues semaines pendant lesquelles les militaires ukrainiens ont tenu bon et ont commencé à repousser les forces russes.

Pourtant, tandis que les défenseurs de l'Ukraine s'opposent aux illusions impériales du Président Poutine d'installer à Kiev un régime fantoche contrôlé par le Kremlin, la Fédération de Russie continue d'intensifier ses sièges brutaux de Tchernihiv, Kharkiv et Marioupol, et de redoubler ses offensives dans le Donbass dans une tentative apparente de s'emparer de territoires supplémentaires dans le sud-est de l'Ukraine.

Monsieur le Président, la Russie réduit peut-être ses objectifs militaires, mais elle ne réduit pas ses tactiques barbares. La Russie continue de détruire les villes ukrainiennes, de pilonner et de bombarder sans relâche, et d'entraver l'accès humanitaire d'urgence au risque de faire mourir de faim ceux qui restent chez eux. Cette situation est inhumaine. Nous commençons également à recevoir de plus en plus de rapports indiquant que la Russie expulse de force des citoyens ukrainiens vers la Russie.

Monsieur le Président, les actes commis par les autorités militaires russes au cours des cinq dernières semaines indiquent que le Kremlin met en œuvre un plan visant à prendre le contrôle du sud et du sud-est de l'Ukraine et à transformer les régions en grotesques États prorusses bâtis sur le modèle de la « DNR » et de la « LNR ». Le plan de la Fédération de Russie, maintenant qu'elle se rend compte que le peuple ukrainien n'acceptera jamais d'être soumis, est apparemment de faire disparaître la population locale de ces zones. Je sais que nous sommes tous choqués par les informations de plus en plus nombreuses selon lesquelles les forces russes transfèrent de force vers la Russie toute personne montrant des signes de résistance, ainsi que par les rapports faisant état de viols et de tortures.

Le conseil municipal de Marioupol a noté que les forces russes continuent d'expulser de force les habitants de la ville, en confisquant leurs passeports ukrainiens, en les faisant passer par des « camps de filtration » et en les envoyant dans des endroits éloignés en Russie. Des témoins oculaires ont signalé qu'un camp de ce type est implanté à Dokuchaevsk, dans la région de Donetsk, où des agents de la sécurité fédérale russe interrogent les civils ukrainiens internés pour savoir s'ils ont des proches servant dans l'armée ou la police ukrainiennes.

Ces rapports suggèrent que les réinstallations forcées de civils ukrainiens en Russie sont systématiques, planifiées et destinées à être permanentes. Nous apprenons que les forces russes confisquent également les documents d'identité des Ukrainiens dans ces centres de filtration, séparent les familles et confisquent les téléphones portables. En outre, la Russie a refusé d'autoriser le passage en toute sécurité de civils vers des territoires contrôlés par le Gouvernement ukrainien, indiquant ainsi son intention de déplacer de force et de manière permanente des civils ukrainiens vers la Russie. Il s'agit d'enfants, de femmes et de personnes âgées. Dans un cas, il s'agissait d'une femme de 92 ans originaire de Marioupol. La collecte de preuves et leur préservation sont absolument essentielles.

Il est difficile de comprendre qu'il y ait encore des expulsions forcées au XXI^e siècle. Il y a près de 80 ans, le Kremlin a ordonné la réinstallation forcée de 200 000 Tatars de Crimée dans les républiques d'Asie centrale de l'Union soviétique. Le Conseil suprême de Crimée a finalement déclaré en 1989 que les déportations des Tatars à l'époque soviétique étaient une activité criminelle. Ceux qui sont responsables actuellement au Kremlin devront, eux aussi, rendre compte des atrocités commises dans le conflit en cours.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a indiqué qu'il avait recueilli des informations sur la détention arbitraire et la disparition forcée de 24 responsables ukrainiens dans des régions sous contrôle militaire de la Russie et a relevé plusieurs cas qui ressemblaient à des « prises d'otages ». Dans cette salle, beaucoup d'entre nous ont eu l'occasion d'entendre le maire de Melitopol qui faisait hier le récit douloureux de sa détention de six jours par les forces russes au cours de laquelle il a été détenu au secret et interrogé à maintes reprises par des officiers russes sous la menace d'une arme à feu. Malheureusement, son histoire n'est pas unique. Le HCDH a également signalé que 21 journalistes et militants de la société civile qui s'étaient opposés à l'invasion de la Fédération de Russie ont été détenus dans plusieurs régions d'Ukraine.

Le maire de Kherson a également déclaré de façon détaillée que les forces russes terrorisent la population locale, arrêtent les militants, fouillent les maisons, volent les commerçants et prévoient d'obliger les écoles à dispenser des cours en langue russe à partir du 1^{er} avril. D'autres rapports indiquent que les forces russes ont rassemblé les dirigeants des communautés locales et leur ont demandé des informations sur les lieux où vivent les « fascistes », c'est-à-dire apparemment les citoyens qui arborent le drapeau ukrainien ou qui n'acceptent pas l'autorité de la Fédération de Russie. Les habitants décrivent des conditions de plus en plus difficiles, avec des livraisons de nourriture bloquées, des maisons détruites, des cadavres laissés dans la rue, des personnes qui disparaissent. Les responsables culturels et religieux ne sont pas épargnés, comme en témoigne la détention par la Fédération de Russie d'Oleksandr Knyha, directeur du théâtre musical et dramatique de l'oblast de Kherson, ainsi que l'enlèvement signalé de Serhiy Chudynovych, prêtre de l'Église orthodoxe d'Ukraine dans la ville de Kherson.

Le gouvernement russe poursuit également sa campagne visant à faire taire toutes les voix intérieures dissidentes, manifestement terrifié par ce qui se passerait si son propre peuple connaissait la vérité sur les crimes du Kremlin contre l'Ukraine. Cette semaine, comme l'a indiqué l'ambassadeur de l'UE, sous la pression des nouvelles lois de censure draconiennes adoptées par la Russie depuis le 24 février, un autre média indépendant respecté, *Novaya Gazeta*, dirigé par le lauréat du prix Nobel de la paix Dmitry Muratov, a été contraint de suspendre ses activités. Après les récentes fermetures de nombreux autres médias, dont Ekho Moskvyy et Dozhd TV, la population russe n'a plus accès à aucun grand média indépendant. La principale source d'information du grand public sur cette guerre provient d'un gouvernement qui, premièrement, refuse d'appeler cela une guerre, et deuxièmement, nourrit son peuple de mensonges et de désinformation continus, comme l'affirmation scandaleuse selon laquelle les troupes ukrainiennes détruisent leurs propres villes.

Les journalistes russes qui ont interrogé le Président ukrainien Zelensky dimanche n'ont pas pu en publier le compte rendu dans leur propre pays sans risquer jusqu'à 15 ans de prison pour avoir violé ces nouvelles lois de censure. Faire taire les voix indépendantes, y compris celle d'un journaliste lauréat du prix Nobel, est la marque d'un État policier totalitaire et un triste aveu de ce que la Russie est devenue.

Et il n'y a pas que la Russie. La Biélorussie aussi est complice. Depuis près de deux ans, le régime de Loukachenko mène une répression brutale contre la société civile. Il détient plus de 1 100 prisonniers politiques, refuse à ses citoyens l'accès à l'information, réprime brutalement la dissidence et facilite désormais activement la guerre de Poutine contre l'Ukraine. C'est le régime de Loukachenko qui permet à son territoire d'être utilisé comme rampe de lancement contre l'Ukraine, et nous estimons que des missiles ont été tirés depuis l'espace aérien biélorusse sur l'Ukraine. Ce régime porte donc clairement la responsabilité de l'horrible invasion qui se déroule en Ukraine.

Chers collègues, j'aimerais terminer en rappelant les propos formulés samedi dernier à Varsovie par le Président Biden, qui nous a rappelé que, quelle que soit l'horreur des agressions de la Fédération de Russie en Ukraine, les oppresseurs ne l'emporteront jamais. Il a également ajouté que : « [l]'histoire montre que c'est dans les moments les plus sombres que les plus grands progrès s'accomplissent. Un dictateur déterminé à reconstruire un empire n'effacera jamais l'amour d'un peuple pour la liberté. La brutalité n'aura jamais raison de leur volonté d'être libres. Nous aurons un avenir différent, un avenir plus brillant, ancré dans la démocratie et les principes, l'espoir et la lumière. »

Nous aiderons le peuple ukrainien à lutter pour cet avenir aussi longtemps qu'il le faudra.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à remercier le gouverneur de Mykolaiv, Vitaliy Kim, qui nous a fait part de la situation dans sa région, et à exprimer nos plus sincères condoléances pour les pertes de vies humaines dans sa région et dans toute l'Ukraine. L'impact le plus cruel de la guerre d'agression non provoquée de la Russie est le sort des milliers de civils ukrainiens innocents tués, mutilés et enlevés par les forces russes, et celui des milliers de civils qui restent dans les villes assiégées. Notre collègue ukrainien vient de nous faire le récit effrayant de ce qu'ont vécu quelques-unes de ces personnes, qui vivent chaque jour et chaque nuit le cauchemar créé par le président Poutine. Les crimes dont elles sont les victimes pourraient être des crimes de guerre.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme signale que la plupart des milliers de victimes civiles de l'invasion russe ont été causées par l'utilisation d'armes explosives, notamment des tirs d'artillerie lourde et de lance-roquettes multiples, ainsi que des tirs de missiles et des frappes aériennes. Il s'agit d'armes ayant une large zone d'impact et dont l'utilisation contre des populations civiles, comme cela a été largement rapporté, pourrait être considérée comme un crime de guerre, tout comme l'utilisation signalée de munitions à fragmentation. Selon Amnesty International, des rapports et des séquences vidéo vérifiés montrent que de nombreuses frappes militaires ont visé des hôpitaux et des écoles. Les attaques des forces armées russes visant directement des cibles civiles sont un autre crime de guerre potentiel.

Le bombardement et l'exploitation des couloirs humanitaires, comme ceux que la Russie a « accepté » d'ouvrir à de nombreuses reprises, mais qui ont ensuite été bombardés, pourraient également constituer un crime de guerre. Selon certaines informations, les forces russes auraient expulsé de force des milliers de résidents de l'Ukraine vers la Biélorussie, ce qui est interdit par l'article 49 de la quatrième Convention de Genève et pourrait également constituer un crime de guerre. Des rapports font état de pillages et de saccages commis par les troupes russes dans les territoires occupés, ainsi que de vols de convois humanitaires. Il pourrait s'agir d'un autre crime de guerre.

Ce sont là des allégations sérieuses et crédibles de crimes de guerre. C'est pour cette raison que le Canada a décidé, avec de nombreux États membres présents dans cette salle, de

déferer la situation en Ukraine à la Cour pénale internationale. À cet égard, le Ministre canadien de la sécurité publique, Marco Mendicino, a déclaré mardi que la « machine de guerre » du président Vladimir Poutine détruit des maisons, des hôpitaux et des écoles et que « face aux violations flagrantes du droit international commises par Poutine et les militaires russes, le Canada continuera d'œuvrer pour qu'ils soient tenus responsables de leurs actes illégaux ». Le Canada croit à la justice internationale et à la nécessité de tenir les auteurs de crimes de guerre responsables de leurs actes, et exige que la Russie soit tenue responsable de ses actes en Ukraine.

Monsieur le Président,

Les violations des droits humains et les difficultés rencontrées par les civils ukrainiens innocents à cause de l'invasion militaire de Poutine sont également nombreuses et ont été décrites en détail lors de la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine tenue cette semaine, ainsi que dans les observations faites hier par le maire de Melitopol, Ivan Fedorov, et le journaliste Oleh Baturin. Je note que la délégation russe a refusé de participer et d'écouter les difficultés extrêmes qu'elle a causées avec sa guerre d'agression en Ukraine. Ma délégation et la plupart des personnes présentes dans cette salle ont dûment écouté. J'ai été frappé par un récit qui illustre bien l'incroyable capacité de résistance dont ont fait preuve les Ukrainiens ordinaires face à des obstacles apparemment insurmontables. Il s'agit des épreuves qu'une femme enceinte a vécues à Irpin pendant l'occupation russe, qui a été de courte durée. En raison de l'indisponibilité des soins médicaux appropriés et de l'impossibilité d'évacuer à pied, cette femme n'avait pas d'autre choix que d'accoucher dans le sous-sol de sa propre maison. Avec l'aide d'un médecin israélien qui l'a guidée par téléphone, elle a réussi à accoucher toute seule, sans équipement ni matériel médical, et sans personne pour lui venir en aide. La mère et le bébé ont réussi ensuite à s'échapper vers une zone plus sûre du pays. Cette femme est un autre exemple de femme ukrainienne ayant fait preuve, dans une situation des plus traumatisantes, d'une capacité de résistance et d'une ingéniosité étonnantes que nous ne pouvons qu'admirer.

Monsieur le Président,

Mon collègue de la Fédération de Russie tentera probablement aujourd'hui encore de se soustraire à l'obligation de rendre compte de ses propres actes et de nous induire en erreur par la désinformation, peut-être en prétendant que ce sont les forces ukrainiennes qui commettent des crimes de guerre. Au lieu de lancer de fausses accusations dans cette enceinte, ou de créer un « comité d'enquête » national qui dépendra manifestement du Kremlin, au cas où il y aurait des plaintes légitimes contre l'armée ukrainienne, qui défend son pays, la partie russe devrait remettre les preuves à l'appui de ces plaintes au procureur de la Cour pénale internationale, qui mène une enquête indépendante et impartiale sur la situation en Ukraine.

Monsieur le Président,

Ce sont bien les manifestants pacifiques dans les villes occupées qui font l'objet de tirs, les nouveau-nés qui manquent de nourriture essentielle en raison des blocus russes de nourriture et de fournitures médicales, et les citoyens courageux qui luttent vaillamment pour protéger leurs villes assiégées, qui souffrent le plus. Plus le conflit se prolonge, plus les Ukrainiens souffriront inutilement. Nous appelons à un cessez-le-feu inconditionnel et au

retrait immédiat des troupes russes d'Ukraine. Lorsque ces deux conditions seront réunies, j'espère que nous pourrons ensuite reprendre un dialogue constructif ici, à l'OSCE.

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vous prie d'annexer ma déclaration au journal de ce jour.

1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Merci, Monsieur le Président. Cette semaine, à la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine, nous avons entendu des récits poignants d'organisations de la société civile ukrainienne à propos de l'impact humain créé par la guerre préméditée et injustifiée que le Président Poutine mène contre l'Ukraine.

Nos collègues de la société civile ont décrit comment ils se sont abrités dans des sous-sols au cours des bombardements russes qui se sont abattus sur des villages, des bourgs et des villes de toute l'Ukraine. Le coût humain des attaques aveugles de la Russie sur des zones civiles ne cesse d'augmenter. Malheureusement, d'après l'Organisation des Nations Unies, plus d'une centaine d'enfants ont déjà perdu la vie. Je remercie également le gouverneur Kim de nous avoir rejoints aujourd'hui et de nous avoir parlé de l'impact effroyable que l'invasion russe, y compris l'attaque récente contre le bâtiment de l'administration régionale, avait sur sa région. J'offre les condoléances du Royaume-Uni à toutes les victimes et à leurs familles.

Les organisations de la société civile ont également mis en lumière la situation désastreuse des villes telles que Tchernihiv, Sumy, Kharkiv et Marioupol qui ont été encerclées par les troupes russes. Dans sa tentative de briser la résistance de ces villes, le Gouvernement russe s'est avili à un point inédit en provoquant de fait une crise humanitaire par des bombardements constants et en refusant d'autoriser la livraison d'une aide humanitaire. Les autorités locales estiment que près de 5 000 personnes ont été tuées dans la seule ville de Marioupol.

Hier, de nombreuses délégations ont eu l'occasion d'écouter des intervenants ukrainiens témoigner des violations atterantes des droits humains perpétrées par les forces russes dans les villes qui sont sous leur contrôle. Le maire de Méliopol, Ivan Fedorov, a décrit comment les forces russes l'ont enlevé en plein jour et maintenu en détention pendant six jours au cours desquels il a entendu que d'autres détenus étaient soumis à la torture. Malheureusement, il y a de nombreux autres élus locaux ukrainiens qui ont été enlevés par les forces russes et qui n'ont pas encore été libérés. Je voudrais citer les noms ne fut-ce que de quelques-uns d'entre eux : Serhiy Pryima, Président du conseil du district de Méliopol, Olena Plaksina, conseillère municipale de Tokmak, Viktor Mariuniak, chef du village de Stara Zburyivka, Mykola Masliy, conseiller municipal de Koupyansk, et Oleksandr Medvediov, maire de Snovsk.

Au cours de la même séance, Oleg Batourin, un journaliste de Kashhova, a décrit comment il a été détenu pendant huit jours par les forces russes qui lui ont dit qu'elles voulaient se venger de ses activités journalistiques.

Je suis profondément reconnaissant à l'Ambassadeur d'Ukraine d'avoir organisé cette réunion et aux intervenants d'avoir courageusement partagé leurs récits hier.

La Russie recourt, Monsieur le Président, à ces tactiques odieuses parce qu'elle n'a pas été en mesure de vaincre la détermination de millions d'Ukrainiens qui aspirent à vivre dans une Ukraine libre et démocratique. Ces civils courageux manifestent souvent munis seulement d'un drapeau ukrainien et font face à des chars et des forces russes qui leur tirent dessus. Les élus locaux, les journalistes, les prêtres, les militants de la société civile et les vétérans militaires ukrainiens sont tous pris pour cible. Fait consternant, de nombreux témoignages font état de violences sexuelles, notamment de viols, commis par les forces armées russes.

Je tiens à rendre hommage aux organisations de la société civile ukrainienne et à leurs membres courageux qui s'emploient avec dévouement à mettre en lumière ces atrocités. Leur travail aidera à faire en sorte que la Russie soit tenue pour responsable de ses actions. La coopération entre le Gouvernement ukrainien et les organisations de la société civile est aussi un exemple pour nous tous de la façon dont une société civile florissante, qui est libre de s'exprimer, renforce la sécurité d'un pays, même dans les circonstances les plus graves.

Le peuple et le Gouvernement du Royaume-Uni sont fermement et résolument solidaires du peuple ukrainien. À cette fin, nous fournissons à l'Ukraine du matériel militaire, un soutien économique et une aide humanitaire et appuyons les efforts visant à établir les responsabilités des crimes de guerre, notamment en nommant Sir Howard Morrison QC comme conseiller indépendant auprès d'Iryna Venediktova, pour apporter notre concours au pays dans sa quête de justice face aux actions du Gouvernement russe.

Le Président Poutine tente de cacher l'ampleur des atrocités commises à son peuple et au monde. Le Gouvernement russe établit un barrage de désinformation, attaque l'infrastructure de la télévision et de la radio en Ukraine, bloque les médias libres en Russie et arrête des journalistes. À présent, il tente de mettre fin aux rapports impartiaux et factuels établis par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine en bloquant unilatéralement la prorogation de son mandat.

Mais, Monsieur le Président, comme l'ont montré les votes décisifs aux Nations Unies, la communauté internationale n'est pas dupe. Le Royaume-Uni n'est certainement pas dupe, aucune désinformation ni aucun simulacre de retrait de troupes ne pouvant nous distraire de ce qui doit être fait pour mettre un terme à l'effusion de sang en Ukraine. La Russie doit arrêter cette guerre injustifiable, permettre l'accès humanitaire, se conformer au droit international et au droit international humanitaire, retirer ses troupes et respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je vous saurais gré de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1365

31 March 2022

Annex 7

FRENCH

Original: ENGLISH

1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Monsieur le Président,

Cinq semaines se sont écoulées depuis le début de l'attaque non provoquée, injustifiée, illégale et illégitime de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation persistante manifeste du droit international et qui provoque, hélas, une immense tragédie humaine chaque seconde que nous passons à nous entretenir ici. Elle doit cesser.

Nous appelons fermement et sincèrement à déclarer d'urgence un cessez-le-feu permanent sur le terrain.

Mon pays, comme de nombreux autres, s'emploie inlassablement avec toutes les parties à faciliter un règlement pacifique de cette crise.

À la suite des entretiens téléphoniques que le Président Erdoğan a eus avec le Président Zelensky et le Président Poutine le week-end dernier, des délégations de négociateurs de la Fédération de Russie et de l'Ukraine se sont rencontrées à Istanbul mardi. Nous espérons que les pourparlers en cours ouvriront la voie à un retour au dialogue et à la diplomatie.

Notre pays continuera de soutenir par tous les moyens le processus permettant l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu et de la paix.

Monsieur le Président,

La crise humanitaire s'aggrave malheureusement du fait de l'assaut russe en cours.

En l'espace d'un mois, plus du quart de la population ukrainienne a été déplacée. Les chiffres augmentent quotidiennement.

On estime que quelque 13 millions de personnes sont bloquées dans les zones touchées ou ne sont pas en mesure de partir en raison des risques accrus en matière de sécurité, de la destruction des ponts et des routes, ainsi que du manque de ressources ou d'informations sur les endroits où elles peuvent être hébergées en lieu sûr.

Aujourd'hui, des millions de civils en Ukraine vivent dans une peur constante. Des millions d'entre eux ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins fondamentaux, dont l'accès à la nourriture, à l'eau et aux médicaments.

Le Gouvernement turc continue sans relâche d'apporter son aide humanitaire.

Des représentants de notre Gouvernement, d'organisations non gouvernementales et du Croissant-Rouge turc sont présents le long de la frontière pour porter assistance aux réfugiés qui fuient l'Ukraine.

Nous continuons également à soutenir et à faciliter les opérations d'aide lancées par l'ONU depuis la Turquie.

Nous appelons à faciliter le travail effectué par les organismes des Nations Unies dans le domaine humanitaire en Ukraine.

Nous regrettons que les enfants soient confrontés à une situation désastreuse. Comme l'a déclaré le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, on estime qu'une centaine d'enfants ont été tués et des milliers blessés. Il s'agit d'une crise majeure des droits de l'enfant. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 4,3 millions d'enfants en Ukraine ont été déplacés, soit plus de la moitié des quelque 7,5 millions d'enfants du pays. Cette tragédie doit cesser.

Permettez-moi de répéter que nous rejetons l'assaut en cours contre l'Ukraine. Nous soutenons fermement la préservation de la souveraineté, de l'unité politique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales.

Monsieur le Président,

Mon pays veut la paix, la sérénité et la prospérité dans sa région. Nous continuerons résolument à faire pression pour la paix et à défendre le droit international. Nous continuerons de contribuer sincèrement à toute initiative prise dans quelque format que ce soit pour trouver une issue pacifique à cette situation.

Nous vous demandons de bien vouloir joindre notre déclaration au journal de la séance.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1365

31 March 2022

Annex 8

FRENCH

Original: ENGLISH

1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION GÉORGIENNE

Monsieur le Président,

Nous souscrivons à la déclaration faite par la délégation de l'Union européenne. Permettez-moi d'ajouter les observations ci-après au nom de mon pays.

Alors que nous entrons dans le second mois de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, nous faisons face à la plus grave crise humanitaire que l'Europe ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale.

Le bilan humain de cette guerre menée par choix s'alourdit quotidiennement. Les bombardements et les tirs se poursuivent, faisant des milliers de morts et des millions de déplacés. L'Organisation des Nations Unies a indiqué récemment que 145 enfants innocents avaient perdu la vie dans cette guerre et que plus de la moitié des enfants ukrainiens étaient désormais déplacés.

La situation est particulièrement désespérée dans la ville assiégée de Marioupol, où les autorités locales ont fait état de milliers de décès et de pénuries critiques de nourriture, d'eau et de médicaments.

Nous restons profondément préoccupés par les enlèvements et les exécutions auxquels les forces russes continuent de procéder ainsi que par les rapports faisant état de transferts forcés vers la Russie de résidents des territoires occupés. Hier, nous avons entendu les témoignages de première main du maire de Mélitopol, Ivan Fedorov, et du journaliste du *Novy Den*, Oleh Batourin, à propos de ces actions brutales et, aujourd'hui, le gouverneur de la région de Mykolaïv, Vitaly Kim, nous a parlé du fléau de la guerre, en particulier des résultats dévastateurs du tir de missile contre le bâtiment de l'administration régionale.

Monsieur le Président,

Nous restons alarmés par les menaces pour la sûreté environnementale, nucléaire et radiologique que renferme l'agression menée par la Russie. Nous soutenons les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour assurer la sûreté et la sécurité des installations nucléaires de l'Ukraine. Nous exhortons de nouveau la Russie à

cesser de mettre ces installations en danger, de telles actions pouvant avoir des conséquences désastreuses pour l'ensemble du continent européen.

Monsieur le Président,

Outre le territoire ukrainien, la Russie continue d'occuper des territoires géorgiens et prend des mesures en vue de leur annexion. Je tiens à informer le Conseil permanent que le prétendu « président » du régime d'occupation russe à Tskhinvali a fait savoir hier qu'ils avaient décidé de prendre dans un avenir proche des mesures visant à assurer l'« unification » avec la Russie. Nous considérons cette annonce comme une tentative de plus d'éroder la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie et la condamnons fermement.

Chers collègues,

Les actions de la Russie constituent une violation manifeste de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international, notamment du droit international humanitaire. Nous nous associons aux efforts déployés par l'Ukraine et la communauté internationale pour que justice soit faite en recourant à tous les mécanismes juridiques internationaux disponibles pour les crimes que la Russie commet.

Nous demandons à la Russie de cesser immédiatement son agression, de se conformer à l'injonction de la Cour internationale de justice et de respecter le droit international humanitaire.

La Géorgie réaffirme son soutien indéfectible à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée et le Donbass, ainsi qu'aux droits de navigation de l'Ukraine dans ses eaux territoriales.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NORVÉGIENNE

Merci, Monsieur le Président.

La Norvège souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne. Permettez-moi de formuler quelques observations supplémentaires au nom de mon pays.

La guerre agressive menée par la Russie contre un autre État participant de l'OSCE a déclenché la plus grave crise humanitaire que l'Europe ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les attaques contre des civils sont inacceptables. Les dégâts et les destructions infligés aux infrastructures civiles, y compris les systèmes d'approvisionnement en nourriture et de distribution de cette dernière, sont vraiment dévastateurs.

Monsieur le Président,

Il s'agit d'une crise à la fois humanitaire et du développement. Il s'agit d'une crise à la fois ukrainienne et mondiale.

L'Ukraine elle-même a été retardée de plusieurs décennies dans son développement économique par le conflit. Quatre millions d'Ukrainiens ont été contraints de quitter le pays en tant que réfugiés.

Le conflit perturbera la production agricole de cette année en Ukraine, ce qui suscitera une insécurité alimentaire accrue à l'échelle mondiale. Associée à une augmentation des prix des marchandises et de l'énergie, cela pourrait alimenter les tensions sociales et l'instabilité à travers le monde.

Monsieur le Président,

Ces dernières semaines, il a été fait état à plusieurs reprises d'enlèvements et de disparitions forcées de militants, de journalistes et d'élus locaux dans les zones qui sont sous le contrôle des forces russes. Hier, nous avons entendu les témoignages personnels du maire de Mélitopol, Ivan Fedorov, qui a été enlevé et maintenu en détention arbitraire pendant six jours, ainsi que du journaliste Oleh Batourin, qui a été arrêté arbitrairement et détenu pendant

huit jours dans des conditions dégradantes. Nous avons également été informés que 29 autres fonctionnaires ukrainiens sont toujours emprisonnés ou détenus arbitrairement.

Ces actions sont non seulement cruelles et inhumaines, mais elles altèrent également la capacité des autorités locales à s'acquitter de leurs fonctions à l'égard des citoyens de leurs communautés, à organiser l'action humanitaire et à atténuer les conséquences humaines de la guerre. Elles constituent une violation manifeste des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE. Nous demandons à la Russie de faire en sorte que les responsables de ces disparitions et de ces enlèvements mettent fin à cette pratique abominable et permettent à leurs victimes de rentrer chez elles.

Nous réaffirmons une fois de plus que le droit international humanitaire et les droits humains doivent être respectés, et que la population civile en Ukraine doit être protégée.

L'agression russe a des conséquences à long terme pour l'Ukraine. Elle exacerbe également d'autres crises humanitaires et nuit au développement économique, à la paix et à la sécurité dans le monde. La meilleure forme d'assistance humanitaire que la Russie peut maintenant apporter est de mettre fin à son attaque contre l'Ukraine.

Monsieur le Président,

Nous nous félicitons du rôle joué par la Turquie dans la facilitation de pourparlers entre la Russie et l'Ukraine.

Toutefois, d'abord et avant tout, nous exhortons la Fédération de Russie à retirer ses troupes et à mettre fin à son agression contre l'Ukraine.

Merci.

Je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1365

31 March 2022

Annex 10

FRENCH

Original: ENGLISH

1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MOLDAVE

Monsieur le Président,

Nous souscrivons à la plupart des choses qui ont été dites par la délégation de l'Union européenne. Nous souhaitons cependant également faire la déclaration ci-après.

La République de Moldavie a condamné d'emblée dans les termes les plus fermes l'acte de guerre non provoqué et injustifié commis par la Russie contre l'Ukraine. Cet acte constitue une atteinte flagrante au droit international et une grave violation des principes fondamentaux de notre Organisation.

La guerre a causé une crise humanitaire majeure qui a atteint des proportions inimaginables. Près d'un quart de la population ukrainienne a dû quitter ses foyers et chercher refuge dans d'autres parties du pays ou à l'étranger.

Ces dernières semaines, nous avons tous été les témoins de bombardements violents d'infrastructures civiles qui ont entraîné des pertes en vies humaines et des destructions massives. Nous condamnons fermement ces actions. Elles constituent des violations inacceptables du droit humanitaire qui ne sauraient être excusées.

Il est par conséquent des plus urgent de stopper immédiatement toute action militaire et de mettre en place des couloirs permettant le passage en sécurité de ceux qui sont dans le besoin et de leur porter une assistance humanitaire.

Nous voyons tous les jours le nombre de réfugiés augmenter en Pologne, en Slovaquie, en Hongrie ou en Roumanie, ce qui fait peur et, je dirais même, est catastrophique.

Aujourd'hui, mon pays accueille également un grand nombre de réfugiés. Ces cinq dernières semaines, près de 400 000 personnes fuyant les horreurs de la guerre sont entrées en Moldavie depuis l'Ukraine. Près de 100 000 d'entre elles, dont la moitié sont des enfants, sont toujours en Moldavie.

Laissez-moi vous assurer que nos institutions compétentes, avec le soutien de nos partenaires internationaux, apportent toute l'assistance nécessaire aux personnes qui ont décidé de rester en Moldavie.

Les tirs et les bombardements sont effectués à proximité immédiate des frontières de la Moldavie. Nous sommes à moins de 200 kilomètres à l'ouest de Mykolaïv et notre frontière avec l'Ukraine est longue de 1 200 kilomètres.

Le principe de neutralité est ancré dans la constitution de la Moldavie depuis 1994. Mais tous ne respectent pas cette neutralité. Comme vous le savez tous, des forces militaires russes sont présentes sur notre territoire. Tous ces facteurs créent bien entendu des vulnérabilités supplémentaires. Les autorités moldaves font tout ce qu'elles peuvent pour maintenir la paix, la stabilité et la cohésion sociale en République de Moldavie, mais tout ne dépend pas de Chisinau.

En conclusion, je tiens à confirmer de nouveau le soutien ferme et indéfectible de la Moldavie à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.



1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 2 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,

En raison de la position destructive de la Fédération de Russie, la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine est sur le point de cesser définitivement ses activités. Aujourd'hui, je ne vous ferai pas perdre votre temps en exprimant notre déception et nos préoccupations ou en prononçant des condamnations. Les choses sont devenues trop évidentes, en particulier au cours de ce dernier mois. Quoi que fasse la Russie, elle le fait pour soutenir sa politique agressive, impérialiste et xénophobe – en un mot, le « russisme » – qui a donné lieu à une guerre d'agression d'envergure contre l'Ukraine. Parallèlement, le monde entier continue d'être le témoin des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par la Russie en Ukraine, ce qui donne une indication claire de l'évolution possible de l'agression russe si elle n'est pas stoppée de façon décisive dans les plus brefs délais grâce à des efforts internationaux concertés.

Si nous examinons les actions précédentes de la Russie à l'OSCE, nous voyons assez clairement comment elle a instrumentalisé sa participation à l'Organisation pour soutenir ses projets agressifs. Je suis certain qu'il est clair à présent pour la majorité des délégations que la décision destructive prise l'année dernière par la Fédération de Russie de ne pas proroger le mandat de la Mission d'observation de l'OSCE aux deux postes de contrôle russes de Goukovo et de Donetsk n'était qu'une mesure préparatoire en vue de la reconnaissance illégale de la « République populaire de Donetsk » et de la « République populaire de Louhansk » ainsi que du déclenchement de sa guerre d'agression contre l'Ukraine.

Il est intéressant de constater que la ville russe de Kamensk-Shakhtinsky, où se situait précédemment le siège de la Mission, est devenue l'un des principaux centres pour la mobilisation de réservistes, dont ceux qui proviennent des parties temporairement occupées des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk. La ville abrite également une base militaire russe essentielle de véhicules de la réserve. Il ne fait aucun doute que la présence de l'OSCE dans cette ville constituait un obstacle aux préparatifs russes en vue d'envahir l'Ukraine.

Je tiens également à vous rappeler à tous comment le représentant de la Russie a souligné à plusieurs reprises, au cours des débats tenus à ce propos l'année dernière, qu'une décision en la matière avait été prise personnellement par la plus haute autorité, en d'autres

termes par le Président Vladimir Poutine. Les raisons pour lesquelles ces déclarations ont été faites sont claires à présent.

Une logique identique sous-tend l'opposition de la Russie à la réouverture de la Mission de l'OSCE en Géorgie, qui, si elle était rétablie, ne ferait que gêner la présence illégale persistante de Moscou dans les territoires géorgiens occupés.

Ce type de politique menée par la Russie au sein de l'OSCE est depuis longtemps un obstacle à la crédibilité de l'Organisation en général. Il est grand temps de dire ouvertement que la délégation russe ne s'est avérée être qu'un instrument de diffusion de la propagande et des mensonges de Moscou. À ce propos, un problème se pose également en rapport avec l'impartialité des membres du personnel russes détachés auprès du Secrétariat et des opérations de terrain de l'OSCE. Comme ces personnes sont détachées par des organes publics, qui font partie du régime d'agression russe, elles ne peuvent tout simplement pas rester impartiales et satisfaire aux exigences et aux normes que le personnel de l'OSCE est tenu de respecter. Je soulèverai cette question en d'autres occasions pertinentes.

Monsieur le Président,

Malheureusement, en raison de la guerre d'agression tragique menée par la Russie, la MSO en Ukraine n'a pas pu procéder aux travaux beaucoup plus importants qu'elle aurait pu effectuer en ce moment. Or, la Russie, comme nous l'avons vu dans le passé et comme le confirme l'évolution actuelle de la situation, essaye toujours de priver la communauté internationale de ses yeux et de ses oreilles sur le terrain chaque fois que les crimes russes deviennent trop apparents. Je tiens à souligner que la décision destructive prise par la Fédération de Russie ne l'aidera pas à échapper à sa responsabilité dans tous les crimes internationaux graves qu'elle a déjà commis en Ukraine. Des travaux pertinents visant à recueillir des preuves et à traduire en justice les dirigeants russes et des auteurs individuels sont déjà en cours aux niveaux tant national qu'international.

L'Ukraine a toujours soutenu le mandat de la MSO et les activités qu'elle mène sur l'ensemble du territoire internationalement reconnu de notre pays. La raison de cette position inchangée est particulièrement claire et évidente : nous avons toujours été du côté de la paix, du droit international et des droits humains. Nous voulons la paix pour l'Ukraine et son peuple dans toutes les contrées de notre pays, de Kiev à Sébastopol et d'Oujhorod à Louhansk.

Le paragraphe 2 de la Décision n° 1117 du Conseil permanent en date du 21 mars 2014 contient la disposition ci-après concernant le mandat de la MSO : « Que le but de ladite mission sera de contribuer, dans tout le pays et en coopération avec les structures exécutives concernées de l'OSCE et les acteurs compétents de la communauté internationale (tels que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe), à réduire les tensions et à favoriser la paix, la stabilité et la sécurité, ainsi qu'à suivre et soutenir la mise en œuvre de tous les principes et engagements de l'OSCE. »

C'est la raison pour laquelle je tiens à répéter et souligner notre position une fois de plus : l'Ukraine, en sa qualité de pays hôte, est vivement intéressée à préserver la présence de la MSO sur le terrain et la pleine mise en œuvre de ses activités, comme prévu par son mandat.

En bloquant le consensus sur le mandat de la MSO, la Russie a choisi de poursuivre la guerre dévastatrice plutôt que de soutenir les efforts de paix. La Fédération de Russie a toutefois encore la possibilité d'opter pour cette dernière. Cela ne lui demande que de la volonté politique.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1365

31 March 2022

Annex 12

FRENCH

Original: ENGLISH

1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 2 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NORVÉGIENNE

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de vos efforts visant à obtenir une prorogation du mandat de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine, solution qui aurait eu notre préférence. L'Ukraine, pays hôte, est très favorable au maintien de la Mission, et il y a un soutien quasi unanime des États participants. Nous regrettons que la Fédération de Russie ne s'associera pas au consensus à ce sujet.

Le fait de pouvoir collecter et analyser des informations à propos de la situation sur le terrain de manière impartiale et transparente, comme la MSO l'a fait ces huit dernières années, se serait avéré très précieux dans les circonstances actuelles. Une prorogation du mandat l'aurait rendu possible à la suite d'une éventuelle amélioration de la situation en matière de sécurité. Nous continuons d'admirer le professionnalisme, le dévouement et le courage avec lesquels le personnel de la MSO s'est acquitté des tâches qui lui étaient confiées jusqu'à son transfert et après celui-ci.

Nous voyons toujours un rôle pour la MSO en Ukraine. Dans la situation actuelle, nous soutenons par conséquent la Présidence dans son ambition de poursuivre les consultations à propos du mandat de la MSO. Entre-temps, il importe que la MSO soit dotée des moyens nécessaires pour mener à bien des tâches administratives, aussi soutenons-nous les pistes proposées par le Président en exercice et la Secrétaire générale.

La Norvège continuera de soutenir tout effort visant à proroger le mandat de la MSO et à redéployer la mission en Ukraine. Nous soutiendrons le Président en exercice, la Troïka de l'OSCE et la Secrétaire générale à cet égard.

Merci.

1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 2 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation française, représentant le pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

L'UE prend note des informations communiquées par le Président selon lesquelles la Fédération de Russie n'est pas en mesure d'approuver une prorogation du mandat de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine au-delà du 31 mars. L'UE regrette profondément cette annonce faite par la Russie. Mais nous ne sommes pas surpris. Dans le contexte de la guerre qu'elle mène contre l'Ukraine, la Russie semble déterminée à renier chaque engagement auquel elle a souscrit dans le cadre de l'OSCE et chaque obligation internationale qui lui incombe, ainsi que chacune des garanties de sécurité sur le terrain, éliminant ainsi toute possibilité d'obtenir des informations et des rapports impartiaux sur la véritable situation en matière de sécurité en Ukraine. Ce fut également le cas lorsque la Russie a refusé de proroger la Mission d'observation aux postes de contrôle de Goukovo et de Donetsk l'automne dernier.

L'UE et ses États membres réaffirment leur pleine solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien. Nous condamnons dans les termes les plus fermes la guerre d'agression préméditée, non provoquée, injustifiée et brutale que la Russie mène, avec le soutien actif de la Biélorussie en tant que coagresseur, contre l'Ukraine souveraine et indépendante. Nous exigeons que la Russie cesse immédiatement et sans condition ses actions militaires et qu'elle retire toutes ses troupes de l'ensemble du territoire de l'Ukraine. La position de l'UE concernant la violation flagrante par la Russie du droit international, de la Charte des Nations Unies et des principes et engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre de l'OSCE a été exprimée clairement devant le Conseil permanent. La Russie est seule responsable de la dégradation de la situation en matière de sécurité sur le terrain qui a nécessité l'évacuation et le transfert temporaires du personnel national et international de la MSO. Nous pleurons toujours la mort tragique de Maryna Femina, membre de la MSO recrutée sur le plan national, et les milliers d'autres victimes civiles innocentes de l'agression militaire russe.

Notre position quant au rôle et à l'importance de la MSO est également bien connue. La MSO est une mission de l'OSCE sans pareille, qui accomplit un travail extrêmement précieux en rassemblant des informations et en établissant des rapports sur la situation en Ukraine dans le respect des principes d'impartialité. Les observateurs présents sur le terrain ont prouvé leur valeur ajoutée en facilitant le dialogue, en négociant des cessez-le-feu locaux

et en améliorant les conditions de vie du peuple ukrainien. Ce travail s'est avéré indispensable, la Russie tentant depuis 2014 de déstabiliser l'Ukraine par l'agression. L'UE soutient pleinement la MSO et la félicite, ainsi que son personnel, pour le travail dévoué et fructueux accompli dans le cadre de l'exécution de son mandat dans des circonstances sans précédent et difficiles.

L'UE considère comme absolument indispensable que la MSO poursuive son important travail et que son mandat soit prorogé. Nous soutenons la Présidence et comptons participer activement à toutes les consultations sur la voie à suivre. Nous apportons également notre soutien à la Secrétaire générale et à son équipe et les remercions de nouveau de leurs efforts inlassables durant l'évacuation temporaire et le transfert du personnel de la MSO.

Nous demandons instamment à la Russie de reconsidérer sa position, afin de permettre à la MSO de poursuivre son important travail, et de démontrer en paroles et en actes qu'elle est déterminée à revenir au dialogue et à la coopération.



1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 2 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Monsieur le Président,

Je vous remercie de vos efforts en vue d'obtenir une prorogation du mandat de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine, qui aurait été le résultat que nous aurions de loin préféré. Nous regrettons qu'un seul État participant isolé, la Russie, bloque le renouvellement du mandat de la MSO. Le Canada souligne que l'important travail d'observation et de signalement des violations accompli par la MSO pourrait devenir encore plus primordial dans le contexte actuel. À ce titre, nous nous associons à d'autres pour soutenir sans réserve le renouvellement du mandat et du budget de la MSO. Le travail accompli par la MSO ces huit dernières années, malgré les fréquentes restrictions de la liberté de circulation imposées du côté de la ligne de contact soutenu par la Russie, a contribué à instaurer la transparence et à renforcer la confiance entre les belligérants et le Gouvernement ukrainien. Nous ne pouvons que regretter profondément que la Russie ait choisi de ne pas recourir aux bons offices de l'OSCE pour faire de vrais efforts de dialogue. Au lieu de cela, elle a choisi d'entreprendre une guerre d'agression non provoquée, injustifiée et brutale contre l'Ukraine et le peuple ukrainien. C'est cette invasion de l'Ukraine par la Russie, planifiée et préparée depuis des mois, voire des années, qui a imposé d'évacuer temporairement la MSO du territoire ukrainien.

Comme d'autres, nous sommes favorables à ce que la MSO soit placée sous statut administratif jusqu'à ce qu'un consensus puisse être trouvé. Nous pensons qu'une fois que la Russie aura cessé ses attaques, retiré toutes ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien et restitué à l'Ukraine le contrôle intégral de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, les compétences, l'expérience, le réseau et les outils de la MSO seront des plus nécessaires pour reconstruire l'Ukraine après les destructions dévastatrices que lui a infligées la Fédération de Russie. Entre-temps, il importe que la MSO soit en mesure de continuer de remplir ses tâches administratives. À ce titre, nous soutenons l'approche décrite par la Secrétaire générale, qui permettra de rétablir rapidement la MSO dans ces circonstances.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de conclure en exprimant notre plein appui aux membres du personnel national de la MSO et à leurs familles qui sont encore en danger en Ukraine. Au nom du Canada, je tiens à remercier tout le personnel pour ses efforts courageux et déterminants ces

huit dernières années. Nous pensons que votre expérience et vos compétences seront indispensables à l'avenir.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que ma déclaration soit jointe au journal de la séance.



1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 2 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire générale,
Mesdames, Messieurs,

L'Allemagne souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Je voudrais cependant ajouter les observations ci-après au nom de mon pays, qui est aussi un État détachant.

L'Allemagne regrette vivement qu'il n'ait pas été possible, en raison uniquement de l'attitude de la Fédération de Russie, de parvenir à un consensus sur la prorogation du mandat de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine au-delà du 31 mars 2022.

Cette attitude de la Fédération de Russie constitue une grave rupture qui pose de sérieux défis à l'ensemble de l'Organisation.

L'attitude de refus de la Fédération de Russie est en contradiction flagrante avec la valeur ajoutée apportée par la MSO et les succès qu'elle a enregistrés ces dernières années.

Depuis 2014, la MSO a contribué notablement à la réduction des tensions.

Par ailleurs, je voudrais rappeler qu'elle est dotée d'un mandat qui lui permettrait de faire beaucoup plus. Elle aurait également pu le faire dans le passé si la Russie et ses régimes fantoches dans les prétendues « républiques populaires » n'avaient pas restreint massivement sa liberté de mouvement pendant de nombreuses années.

L'attitude actuelle de la Fédération de Russie s'inscrit ainsi dans la continuité honteuse de ses agissements en Ukraine depuis des années.

L'arrêt de l'observation internationale fait partie d'une stratégie de la Fédération de Russie.

Son attitude de refus nuit en outre à l'approche globale et coopérative de l'OSCE. Elle nuit au mandat de l'OSCE qui consiste à prêter son concours à ses États participants dans les

situations de conflit et de crise, à contribuer à la désescalade et à chercher des solutions constructives.

Les représentants de l'Ukraine se sont explicitement déclarés favorables au maintien de la Mission dans leur pays. Et ils l'ont répété ce matin ici même.

La MSO est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Comme la grande majorité des États représentés dans cette salle, l'Allemagne préconise par conséquent que la MSO continue d'observer la situation actuelle, de la documenter et d'en rendre compte, également et surtout dans les circonstances qui sont en ce moment très difficiles.

Cela peut se faire en étant présent sur le terrain ou, temporairement, en évaluant à distance les sources qui sont à sa disposition. L'OSCE doit conserver les précieuses compétences et structures de la Mission afin de pouvoir s'appuyer sur elles à l'avenir.

L'Allemagne soutient par conséquent énergiquement les efforts de la Présidence polonaise et les mesures annoncées par la Secrétaire générale et elle est disposée à continuer d'apporter un soutien politique et financier ainsi qu'en ressources humaines à cette Mission.

Merci beaucoup.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 2 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le représentant de la délégation russe s'est référé aux déclarations d'un certain nombre de collègues qui ont évoqué les capacités sans pareilles de la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine et mentionné l'exécution par la MSO de son mandat au cours des années précédentes. Je souhaite par conséquent user de mon droit de réponse.

J'ai écouté attentivement les propos du représentant de la Fédération de Russie et je souhaiterais lui répondre sur trois points.

1. Il a parlé de l'exécution par la MSO de son mandat au cours des années précédentes.

Je vous renvoie à ce sujet à la déclaration que j'ai prononcée aujourd'hui sous ce point de l'ordre du jour et au fait que c'était les représentants des prétendues « républiques populaires » soutenues par la Russie qui ont entravé continuellement les travaux de la MSO et sa liberté de mouvement.

2. La MSO a été évacuée temporairement en raison de la situation de sécurité précaire.

Je tiens à rappeler au représentant de la Fédération de Russie que changer « la situation d'urgence » qu'il a citée et qui a conduit à l'évacuation temporaire de la MSO est uniquement entre les mains de la Fédération de Russie. Les choses sont simples : mettez-fin à votre attaque contre l'Ukraine et retirez immédiatement vos forces armées de l'ensemble du territoire ukrainien.

3. Je suis d'accord avec le représentant de la Fédération de Russie quand il dit que « la paix et la stabilité » sont menacées.

La paix et la stabilité en Europe sont effectivement menacées.

La paix et la stabilité sont menacées par la guerre d'agression injustifiée que mène la Fédération de Russie, par la guerre d'agression que les forces armées russes mènent depuis le

24 février avec le soutien de la Biélorussie contre un État souverain et démocratique, contre un État participant de l'OSCE, contre l'Ukraine.

Je demande par conséquent instamment à la Fédération de Russie de mettre fin à cette guerre.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 2 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Je souhaiterais vraiment que des représentants du Département de la gestion et des finances ainsi que du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat soient présents dans cette salle. Il est important qu'ils entendent nos arguments.

Il semble que la position russe, qui vous a été exposée hier en anglais au Comité préparatoire, n'a toujours pas été pleinement entendue ou réellement comprise, et je prendrai donc aujourd'hui la liberté de m'étendre davantage sur les éléments de l'approche russe qui ont conduit à cette conclusion.

Commençons par quelques faits historiques. C'est l'Ukraine qui, fin 2013 et début 2014, s'était fermement opposée à ce que l'OSCE joue un rôle quelconque dans la normalisation de la situation dans le pays. Le Ministre des affaires étrangères de l'époque, M. Leonid Kozhara, auquel le Président en exercice de l'OSCE, M. Didier Burkhalter, et le Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, s'étaient tous deux adressés en vue de résoudre d'urgence la question d'une présence permanente de l'OSCE afin de désamorcer la situation (également en envoyant des demandes écrites à l'Ukraine), était resté évasif. La raison en était la suivante : la question d'une autre présence en Ukraine était en cours d'examen. Ça aussi, cela figure dans les annales de l'histoire. Si cela vous intéresse, je peux vous recommander des sources. Et, assez curieusement, même après l'établissement de la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine et son déploiement sur le territoire ukrainien, la Verkhovna Rada n'a pas pu, ou plutôt n'a pas voulu, pendant deux mois, approuver et ratifier un mémorandum d'accord avec l'Organisation. Pendant deux mois ! Cela montre à quel point l'Ukraine souhaitait une présence de l'OSCE sur le terrain.

Je voudrais par ailleurs commenter ce que la Directrice du Centre de prévention des conflits (CPC), la distinguée M^{me} Tuula Yrjölä, a déclaré au Conseil permanent le 25 mars, d'autant plus qu'elle a interprété l'article 3.04 du Règlement financier de façon large. Nous sommes d'avis que l'article susmentionné ne peut pas s'appliquer aux structures exécutives de l'OSCE dont le mandat a expiré. Toute autre interprétation constituerait une violation flagrante des principes de discipline budgétaire et de la pratique des autres organes intergouvernementaux, notamment de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les crédits alloués sont toujours liés à un mandat et leur montant dépend des besoins programmatiques déterminés par la teneur du mandat.

La MSO n'a pas de besoins programmatiques, pas plus qu'elle ne mènera une quelconque activité programmatique compte tenu de la cessation de son mandat après le 31 mars. Au-delà de cette date, la poursuite hypothétique de son financement au niveau de l'exercice financier précédent soulève de sérieuses questions à propos de la maîtrise des coûts. Par exemple, pourquoi les États participants auraient-ils à verser, pour une mission fonctionnant au ralenti, le même montant que lorsqu'elle était déployée à part entière ? En l'absence de toute perspective de prorogation ou de modification de son mandat, de telles mesures ne peuvent donner lieu qu'à un gaspillage injustifié et insensé de ressources. Avant tout, cela concerne les membres du personnel de la Mission, qui, pour la plupart, n'exerceront plus de fonctions, mais continueront d'être dûment rémunérés par notre Organisation, y compris sous la forme de ce qu'il est convenu d'appeler un congé spécial rémunéré, et ce pour une durée indéterminée. Nous considérons qu'une telle approche est irresponsable et inacceptable.

Permettez-moi de passer à présent à la prorogation des engagements ou des affectations des membres de la Mission jusqu'au 31 mars 2023. Nous voyons ici un refus de se conformer à l'article 4.02 du Règlement du personnel dans lequel il est précisé qu'il peut être mis fin à des contrats si des situations d'urgence requièrent l'évacuation de la mission et la cessation de ses activités pendant une période d'au moins un mois. Une telle situation s'est produite. Pour quelles raisons n'est-il non seulement pas mis fin aux contrats, mais ces derniers sont-ils mêmes prolongés pour une année civile complète ? À quel endroit dans le Statut et le Règlement du personnel de l'OSCE, ainsi que dans les instructions au personnel de l'Organisation, est-il mentionné que le désarroi résultant de « doutes quant... à l'emploi continu », auxquels la distinguée Directrice du CPC a fait allusion, est l'un des critères régissant la prorogation des contrats ? Veuillez nous fournir une citation extraite directement des documents normatifs dans lesquels un tel critère serait mentionné.

Dans ce contexte, nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 1.05 du Règlement financier, la Secrétaire générale est responsable devant le Conseil permanent de la bonne gestion des ressources financières de l'Organisation. À l'article 6.02 du Règlement financier, il est fait référence à la nécessité de garantir que « les ressources sont utilisées le plus économiquement possible », ce qui relève également de la responsabilité de la Secrétaire générale.

Nous demandons instamment à la Présidence polonaise et à la Secrétaire générale de soumettre sans tarder aux États participants un projet de décision technique du Conseil permanent sur l'allocation des ressources nécessaires à la fermeture de la MSO et la cessation complète de ses activités administratives dans un délai raisonnable. Nous considérons qu'il s'agit là de la seule priorité dans les travaux du Comité consultatif de gestion et finances à ce stade. Jusqu'à ce que ce problème soit résolu, les travaux relatifs aux décisions portant sur d'autres points inscrits à l'ordre du jour de cet organe, y compris le projet de budget unifié de l'OSCE pour 2022, devront être différés.

Nous mettons le Secrétariat en garde contre le fait que son refus d'adhérer aux principes de discipline budgétaire internationalement reconnus, ainsi que l'interprétation injustifiée, large et non-consensuelle qu'il fait du Règlement financier pour satisfaire aux préférences de tout un groupe d'États participants, aura des conséquences négatives pour les activités programmatiques et financières de l'ensemble de l'Organisation.

S'agissant des remarques formulées par les représentants de certains États participants à propos des « capacités sans pareilles de la MSO » en rapport avec les événements qui se produisent en Ukraine, capacités qui se trouveraient altérées en raison de la non-prorogation du mandat de la Mission, nous sommes obligés de noter qu'il n'y a jamais eu la moindre « analyse des erreurs commises » ou le moindre « débriefing » pour déterminer comment la MSO s'est retrouvée dans sa situation actuelle. Conformément à son mandat, la Mission était chargée de contribuer à une cessation rapide des hostilités et à l'instauration d'un dialogue sur le terrain dans l'intérêt d'un règlement politique, ainsi que d'éviter qu'une situation se développe qui rendait possible une reprise de la confrontation armée. Toutes ces tâches auraient dû avoir été menées à bien avec l'assistance de l'OSCE fin 2015, conformément à l'Ensemble de mesures pour l'application des accords de Minsk approuvé par le Conseil de sécurité de l'ONU dans sa résolution 2202.

Les tâches susmentionnées étaient également énoncées dans l'Ensemble de mesures de Minsk, dans de nombreuses décisions du Groupe de contact trilatéral, qui était encore actif récemment, et dans les mesures additionnelles de renforcement du cessez-le-feu convenues le 22 juillet 2020 par le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Louhansk. Les réponses sont visibles pour tous : durant ses dernières années d'existence, la Mission a adopté progressivement des approches hautement politisées, destinées essentiellement à promouvoir le discours occidental à propos de la crise en Ukraine.

Ces trois dernières années, la Mission a restreint ses contacts sur le terrain avec les dirigeants et la plupart des responsables des républiques populaires de Donetsk et de Louhansk, dont les représentants ont démontré pendant huit ans, par leur participation au Groupe de contact trilatéral basé à Minsk, leur volonté de coopérer avec le Gouvernement ukrainien pour bâtir ensemble un avenir pacifique au sein d'un pays uni. Mais ils n'ont pas été écoutés. La Mission ne les a pas écoutés non plus, préférant s'entretenir avec les représentants de la Russie, qui, de concert avec les représentants de l'OSCE au sein du Groupe de contact trilatéral, ont facilité le dialogue entre les parties au conflit.

Le dialogue entre la MSO et les autorités des républiques populaires de Donetsk et de Louhansk ainsi que les édiles locaux était lié à des conditions préalables – le 10 décembre 2021 encore, au cours d'une réunion d'information organisée par l'OSCE, l'Observateur en chef de la MSO, M. Yaşar Halit Çevik, a déclaré qu'il ne communiquerait avec les dirigeants du Donbass que si les autorités de Donetsk et de Louhansk confirmaient publiquement leur allégeance politique aux autorités de Kiev (je cite : « Si elles affirment être des autorités locales ukrainiennes, nous pouvons bien entendu les contacter... Si elles déclarent être des autorités locales ukrainiennes, je suis très heureux de les rencontrer officiellement... Si elles déclarent être des autorités locales ukrainiennes, je leur rendrai visite dès demain »). Rien de tout cela n'est conforme à la résolution 2202 du Conseil de sécurité de l'ONU, ni avec l'Ensemble de mesures, ni même avec le mandat de la Mission proprement dit, qui incluait la tâche (je cite) « d'établir le contact avec les autorités locales, régionales et nationales, la société civile, les groupes ethniques et religieux, et les membres de la population locale ». En d'autres termes, de faciliter le dialogue dans l'intérêt de la paix et de la stabilité, ce qui n'a pas été fait. D'ailleurs, pour refaire un peu d'histoire, lors des négociations du mandat menées en 2014, c'était l'Ukraine qui avait refusé catégoriquement d'inclure précisément cette formule dans le mandat de la MSO, à savoir que la Mission contribuerait à instaurer le dialogue. De quel type de paix pouvait-on parler à l'époque ?

La Mission n'a littéralement pas relevé l'augmentation de la russophobie et des idées nationalistes en Ukraine. Les choses n'ont pas été appelées par leur nom. Des marches néonazies éclairées au flambeau et au cours desquelles des slogans xénophobes étaient scandés ont été considérées comme des « rassemblements patriotiques » ou des manifestations tenues « sous la bannière du patriotisme ». Les faits gênants pour le Gouvernement ukrainien et les forces armées ukrainiennes étaient souvent passés sous silence ou dissimulés aux yeux du grand public dans des rapports à accès restreint, alors que la moindre « faute » supposée des représentants du Donbass était examinée à la loupe. Un résumé détaillé des observations de la Russie concernant les activités de la MSO a été distribué par nos soins sous la forme d'un document officieux le 14 janvier dernier (PC.DEL/15/22). Nous recommandons à toutes les personnes qui auraient le moindre doute d'examiner les faits qui y sont présentés.

La MSO nous a surpris encore beaucoup plus au cours de la dernière phase de sa présence en Ukraine. À ce jour, par exemple, elle n'a toujours pas expliqué pourquoi elle n'a pas signalé que des véhicules blindés portant le sigle de la MSO avaient été remis aux formations armées néonazies du régiment Azov à Marioupol fin février. Elle reste obstinément muette quant aux circonstances, même si celles-ci sont bien connues. Bien que nous ayons posé des questions à ce sujet directement au Président en exercice et à la Secrétaire générale, nous n'avons reçu aucune réponse. La seule chose qui ne nous surprend pas, c'est que le Représentant permanent de l'Ukraine, qui est parfaitement au fait du problème, reste muet à ce propos.

Soit dit au passage, le 20 mars, déjà après l'évacuation complète de la MSO de Marioupol, un des véhicules portant le sigle de l'OSCE a été retrouvé non pas dans le parking devant le bureau de la Mission, mais à cinq kilomètres de là, à proximité du marché de Kirov. Il avait participé à des opérations de combat, comme l'attestent les dégâts distinctifs constatés sur sa carrosserie. Pourquoi restez-vous muets à ce sujet ? Allez-vous finalement nous dire qui s'est emparé de ce véhicule, qui le conduisait et qui en tirait des coups de feu ?

Tout cela souligne la partialité de la Mission, qui, ces dernières années, était utilisée de plus en plus comme instrument pour protéger le régime de Kiev et exercer des pressions sur les autorités de Donetsk et de Louhansk plutôt que pour dialoguer avec ces dernières. Nous ne pouvons pas dire que cela a facilité une observation objective et impartiale de la situation en Ukraine. De telles approches ont mis en péril les efforts déployés par l'ensemble de l'OSCE pour promouvoir un règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine.

De plus, nous tenons à vous informer que la Fédération de Russie notifiera au service des ressources humaines de l'OSCE la fin du détachement de tout son personnel auprès de la MSO à la suite de l'expiration de son mandat et de la cessation des tâches qui lui ont été confiées. Nous ne voyons pas la nécessité de mener de nouvelles consultations relatives à la modification de son mandat ou à son passage en « mode administratif ».

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance du Conseil permanent de l'OSCE de ce jour.

Merci de votre attention.

1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 2 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Monsieur le Président,

Je m'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et souhaiterais ajouter quelques remarques à titre national.

La France exprime son admiration et son respect à la mission et à l'ensemble de ses personnels, internationaux et nationaux, pour leur travail exceptionnel en toute impartialité, fourni dans des circonstances d'une difficulté sans précédent. Nous nous joignons aux remerciements adressés à la Secrétaire générale et son équipe pour leur dévouement en particulier dans le cadre de l'évacuation et la relocalisation du personnel de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. Nous soutenons enfin sans réserve les propositions de la présidence et de la secrétaire générale concernant les prochaines étapes.

Monsieur le Président,

La France est profondément déçue de la décision unilatérale de la Fédération de Russie de s'opposer au renouvellement du mandat de la mission spéciale d'observation de l'OSCE au-delà du 31 mars.

Cette décision, comme l'a indiqué l'Union européenne, ne nous surprend guère, comme ne nous surprennent guère les prétextes fallacieux de la Russie pour la justifier. Nous venons d'entendre un certain nombre de ces fausses justifications. La réalité est plus simple. Ne nous trompons pas : la Russie n'a aucun intérêt à maintenir la MSOU afin que cette dernière continue à observer l'agression de l'Ukraine, un pays souverain, par la Russie.

Rappelons à cet égard quelques faits :

- Le conflit à l'Est de l'Ukraine a été créé artificiellement par la Russie et constamment entretenu par la Russie depuis 2014. Auparavant, les habitants du Donbass vivaient en paix, sans conflit.
- Depuis 2014, c'est la Russie, qui était la responsable de l'écrasante majorité des restrictions massives à la liberté de mouvement de la MSOU durant toutes ces années. Sous le prétexte de la pandémie, la Russie n'a fait qu'accentuer ces restrictions dans

le Donbass, afin d'empêcher la MSOU d'observer l'approvisionnement constant en hommes, en armes, en munitions effectué par la Russie depuis 2014.

- Aujourd'hui, la Russie, avec la complicité de la Biélorussie, est responsable d'une guerre ouverte, qui a entraîné l'évacuation forcée du personnel de la mission spéciale d'observation de l'OSCE.
- C'est la Russie, avec la complicité de la Biélorussie, qui bombarde et tente d'étouffer les villes ukrainiennes telles que Marioupol, pour ensuite oser demander dans cette enceinte qu'on lui adresse des remerciements lorsqu'elle daigne se rappeler à ses obligations humanitaires.
- C'est la Russie, avec la complicité de la Biélorussie, qui est responsable de la mort de Maryna Fenina et de tant de ressortissants ukrainiens.
- C'est la Russie, avec la complicité de la Biélorussie, qui est responsable du traumatisme que vivent aujourd'hui l'ensemble du peuple ukrainien et l'ensemble du personnel de la mission spéciale d'observation de l'OSCE. Et c'est toujours la Russie, avec la complicité de la Biélorussie, la responsable de la situation tragique dans laquelle est plongée la population civile ukrainienne et notamment le personnel national de la mission.
- C'est enfin la Russie qui tente depuis des années de saper les fondements de cette organisation, et aujourd'hui s'oppose au renouvellement d'une mission qui a maintes fois prouvé sa valeur et dont l'Ukraine a besoin, plus que jamais.

Si la Russie a encore la volonté de maintenir un dialogue indispensable sur la sécurité en Europe, la volonté de rétablir une confiance trahie de trop nombreuses fois, il lui reste encore une chance de le prouver par ses actes : que la Russie permette à la mission spéciale d'observation de l'OSCE de poursuivre son travail et qu'elle cesse son agression injustifiée contre l'Ukraine. Davantage encore qu'avant le 24 février, les conditions d'un authentique dialogue au sein de cette organisation ne sauraient être réunies aussi longtemps que durera l'agression russe en Ukraine.

Je souhaite que cette déclaration soit jointe au journal du jour.

Je vous remercie.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1365

31 March 2022

Annex 19

FRENCH

Original: ENGLISH

1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 2 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Merci, Monsieur le Président.

L'Ambassadeur de Russie veut apparemment qu'on le remercie de répandre la désinformation. Je ne vais pas le remercier, mais je dirai que plus il parle et plus il s'attire l'inimitié de ce Conseil.

Il est profondément regrettable que la Fédération de Russie ait bloqué le consensus sur la prorogation du mandat de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine. C'est irresponsable et injustifiable, mais je suppose que ce n'est guère surprenant. Personne n'oubliera jamais les actions de la Fédération de Russie qui nous ont menées à ce stade aujourd'hui : la poursuite d'une guerre d'agression non provoquée et barbare qu'elle mène contre l'Ukraine. Nous nous associons et souscrivons pleinement aux objections exprimées par le distingué Ambassadeur d'Ukraine et le pays hôte à la fermeture de la Mission. Nous soutenons également sans réserve les efforts que déploie la Présidence en vue de poursuivre les négociations en quête d'un consensus.

Monsieur le Président,

Au cours des années qui ont suivi l'occupation de la Crimée et l'incitation du conflit par la Russie dans l'est de l'Ukraine, la MSO a contribué à réduire les tensions en supervisant et en soutenant la mise en œuvre des principes et des engagements de l'OSCE. Par leur courage, leur ingénuité et leur cran, les observateurs de la MSO et le personnel connexe ont établi des rapports impartiaux et fondés sur des faits, qui ont apporté une transparence bien nécessaire quant à la situation sur le terrain. En définitive, nous avons tous vu clair dans le jeu de bonneteau pathétique de la Russie consistant à se cacher derrière ses propres supplétifs par l'obscurcissement et le mensonge, comme si des bottes russes n'étaient pas présentes sur le terrain alors que tous savaient pertinemment que la Russie est la partie au conflit.

Je tiens à remercier le personnel de la MSO des services qu'il a rendu avec altruisme ces huit dernières années.

Je voudrais également remercier l'Observateur en chef, son équipe de direction et son personnel courageux et indéfectible pour leur dévouement à la Mission. Ils ont gagné notre

plus grand respect pour ce qu'ils ont fait jour après jour afin de promouvoir la stabilité et la sécurité dans la région, et pour le traumatisme qu'ils ont subi à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie.

Permettez-moi aussi de saluer la mémoire de Joseph Stone et de Maryna Fenina, qui ont fait le sacrifice ultime. Le 24 avril, nous commémorerons le cinquième anniversaire de la mort de Joseph Stone lorsque le véhicule blindé à bord duquel il se trouvait a été touché par l'explosion, très vraisemblablement, d'une mine antichar. Maryna a perdu la vie lors du bombardement de Kharkiv par la Russie, le 1^{er} mars. Nous adressons nos condoléances à leur famille et leurs amis.

Chers collègues,

Lorsque ce carnage sera terminé, nous devons aider l'Ukraine à ramasser les morceaux et à se reconstruire. Les Ukrainiens se battent non pas seulement pour leur propre liberté, mais en notre nom à tous pour un monde libre. Nous aurons besoin de l'engagement sans réserve et intact de tous les États épris de paix pour les aider à reconstituer une Ukraine souveraine, démocratique et prospère.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 2 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE

La Suède souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne, mais permettez-moi d'ajouter quelques mots à titre national.

Nous regrettons profondément que la Fédération de Russie ne soit pas prête à se joindre au consensus sur le projet de décision visant à proroger le mandat de la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine.

La seule raison pour laquelle la MSO n'a pas pu remplir complètement son mandat est que la Fédération de Russie et les formations armées qu'elle soutient ont restreint sa liberté de circulation en Ukraine et, plus récemment, que la guerre d'agression russe en cours en Ukraine a obligé son évacuation temporaire.

La Mission est l'un des principaux outils de l'OSCE en Ukraine, et il est de notre devoir, en tant qu'États participants, d'utiliser tous les moyens disponibles pour promouvoir la paix et atténuer les souffrances de la population civile ukrainienne.

Il est également de notre devoir, en tant qu'États participants, de préserver les connaissances, les compétences et l'expérience de la Mission et de ses membres, qui sont, maintenant plus que jamais, et continueront d'être, nécessaires en Ukraine. Le mandat approuvé conjointement de la MSO lui permettrait d'apporter une valeur ajoutée à la situation actuelle en Ukraine également.

Tout comme la Présidence, nous restons convaincus que la MSO a joué un rôle important en contribuant à accroître la transparence et à renforcer la confiance et la sécurité en Ukraine grâce à ses travaux d'observation et à ses rapports impartiaux.

Permettez-moi également de remercier les observateurs de la Mission pour le travail inestimable qu'ils accomplissent en facilitant le dialogue, en négociant des cessez-le-feu locaux et en améliorant ainsi la vie des simples citoyens ukrainiens.

L'avenir du peuple ukrainien a été brisé par l'agression de la Fédération de Russie contre son pays. La responsabilité de cette situation incombe entièrement à la Fédération de Russie.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons pleinement les efforts déployés par la Présidence et le Secrétariat en vue d'assurer la poursuite des travaux de la MSO.

Nous sommes reconnaissants pour les informations fournies sur les prochaines étapes. Compte tenu du souhait exprimé par la plupart des États participants, y compris le pays hôte, nous pensons que c'est la voie la plus sensée à suivre en l'absence de décision.

Nous saluons et soutenons pleinement l'intention de la Présidence de poursuivre les consultations et de réfléchir activement à toutes les solutions qui permettraient à l'OSCE de remplir son rôle important en Ukraine. Nous sommes déterminés à participer de façon dynamique et constructive à toutes les consultations, et demandons instamment à tous les États participants de faire de même.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.



1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 2 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais souligner une fois de plus que nous devons tous être conscients de la valeur de la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine qui représente un atout unique, précieux et efficace de l'Organisation, avec sa direction et son personnel très compétents, professionnels et impartiaux.

L'expérience acquise par la MSO est plus que jamais nécessaire aujourd'hui et le sera certainement demain.

Nous regrettons la décision de la Fédération de Russie de ne pas se joindre au consensus sur le projet de décision relatif à la prorogation du mandat de la MSO (PC.DD/6/22 du 18 mars 2022).

En mars 2014, alors que le mandat de la Mission était en cours d'adoption par le Conseil permanent, la délégation russe de l'époque avait déclaré que les experts russes étaient « disposés à prendre une part active aux travaux de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine dans l'intérêt de la réconciliation nationale et du maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité pour tous les résidents du pays ».

Nous aurions souhaité voir le même type d'engagement constructif maintenant.

Nous aurions souhaité que l'Ukraine, un pays souverain, et son peuple fier ne soient pas pris pour cible par la Russie comme aujourd'hui.

Nous demandons sincèrement à la délégation russe de revenir sur sa position.

Nous sommes prêts à participer de manière constructive aux consultations à venir.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 2 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Monsieur le Président, je vous remercie des informations que vous nous avez fournies sur la situation relative à la prorogation du mandat de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine. Nous vous sommes reconnaissants, ainsi qu'à la Secrétaire générale, pour les efforts que vous avez déployés afin de maintenir la Mission. Nous sommes également reconnaissants à l'Observateur en chef et à tous les membres de la Mission pour le dévouement dont ils ont fait preuve au cours des huit dernières années, y compris dans les jours et les semaines qui ont suivi l'invasion préméditée, non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Russie. Comme nous l'avons déjà dit, la MSO est les yeux et les oreilles de la communauté internationale en Ukraine. Nos observateurs dévoués ont incarné le rôle vital que l'OSCE peut jouer pour assurer notre sécurité à tous et nous leur devons une immense gratitude. Nous déplorons la perte de Joseph Stone en 2017 et de Maryna Fenina cette année et adressons nos condoléances à leurs amis et à leurs familles.

Malheureusement, nous ne sommes pas surpris de l'approche adoptée par nos collègues russes. Déçus, mais pas surpris.

La campagne de la Russie visant à fragiliser le rôle de l'OSCE en Ukraine se prépare depuis longtemps et n'a cessé de s'intensifier. Au cours des dernières années, la Russie a réduit la capacité d'action de la MSO, en portant atteinte à sa liberté de circulation, en formulant des critiques injustifiées à son encontre et en lui imposant des exigences impossibles à satisfaire. L'année dernière, elle a unilatéralement fermé la Mission d'observation des frontières de l'OSCE.

Le Gouvernement russe craint manifestement les rapports impartiaux et basés sur des faits. Nous avons entendu ici aujourd'hui une tentative mal déguisée de rejeter sur d'autres la responsabilité de l'échec de l'extension du mandat de la Mission.

Formuler de fausses allégations de partialité et évoquer un changement de la situation de sécurité en Ukraine entièrement imputable à la Russie ne la décharge pas de sa responsabilité totale dans la non-prorogation du mandat de la Mission.

Monsieur le Président, nous continuerons à vous offrir notre plein soutien dans la recherche d'une solution qui permette à la Mission d'achever correctement son travail.

Je voudrais rappeler la position du Royaume-Uni, exprimée à de nombreuses reprises dans cette salle, à savoir que nous condamnons dans les termes les plus forts l'invasion préméditée et injustifiée de l'Ukraine par la Russie et que nous exprimons notre solidarité et notre soutien au peuple et au Gouvernement ukrainiens.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1365

31 March 2022

Annex 23

FRENCH

Original: ENGLISH

1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 5 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CROATE

Merci, Monsieur le Président.

La Croatie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (UE).
Permettez-moi de faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadrice Kavalec à la présente séance du Conseil permanent et nous la remercions chaleureusement, ainsi que la Mission de l'OSCE, pour le rôle précieux qu'elles jouent dans la démocratisation de la Bosnie-Herzégovine et dans les réformes politiques et juridiques nécessaires sur sa voie européenne.

À cet égard, nous souhaitons tout particulièrement souligner que tous les acteurs politiques nationaux et internationaux doivent redoubler d'efforts dans le cadre d'un processus inclusif de réformes constitutionnelles et électorales limitées, fondé sur un véritable dialogue et conforme aux normes européennes, qui devrait viser à éliminer toutes les formes d'inégalité et de discrimination dans le processus électoral. Ces réformes sont la condition préalable essentielle à la tenue d'élections libres, équitables et ouvertes à tous, conformément à la lettre et à l'esprit de l'Accord de Dayton-Paris et de la Constitution de Bosnie-Herzégovine.

Nous réaffirmons également l'engagement sans équivoque de la Croatie en faveur de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, sur la base des principes d'égalité et de non-discrimination de tous les citoyens et peuples constitutifs, tels qu'ils sont inscrits dans la Constitution de Bosnie-Herzégovine.

La Croatie se félicite du fait que tant la boussole stratégique de l'UE sur la sécurité et la défense adoptée le 21 mars que les conclusions de la réunion du Conseil européen des 24 et 25 mars démontrent clairement l'engagement de l'UE au plus haut niveau en faveur de la stabilité, de la prospérité et des perspectives européennes de la Bosnie-Herzégovine, et nous fournissent un cadre stratégique essentiel pour la poursuite de notre engagement.

Monsieur le Président, je vous prie de joindre ma déclaration au journal de la séance du Conseil permanent d'aujourd'hui.

Merci.

1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 5 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

Je voudrais me joindre aux précédents orateurs pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadrice Kavalec au Conseil permanent et la remercier de son rapport très instructif.

Tout d'abord, je tiens à souligner que notre coopération avec la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a été excellente et que nous avons procédé à un échange régulier d'informations. Nous prenons note de l'évaluation globale et des commentaires de l'Ambassadrice sur l'environnement politique en Bosnie-Herzégovine, ainsi que des déclarations des délégations à ce sujet.

Monsieur le Président,

Comme souligné dans le volet politique détaillé du rapport, la crise politique actuelle comporte clairement plusieurs niveaux, qui sont au moins au nombre de trois. Le premier niveau comprend les questions liées à la réforme électorale, et plus particulièrement la frustration évidente des Croates de Bosnie-Herzégovine qui, pendant trois mandats, n'ont pas pu élire leur représentant à la présidence de la Bosnie-Herzégovine en raison d'un conflit entre les principes ethniques et civiques mis en œuvre dans la formule électorale. En clair, le membre croate de la présidence est en fait confortablement élu par les votes non croates en raison de la forte disproportion numérique entre les Bosniaques et les Croates dans l'entité de la Fédération de Bosnie-Herzégovine qui forme une circonscription unique pour le membre bosniaque de la présidence et son homologue croate. Le deuxième niveau de la crise concerne les questions liées à la législation imposée par le passé par les hauts représentants de la communauté internationale, ou même la Cour constitutionnelle, qui a parfois agi en tant que législateur ces dernières années et mené des actions conduisant à une centralisation accrue du pays. Cette tendance a affaibli les deux entités de l'État de Bosnie-Herzégovine, à savoir la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska. La multiplication de ces actions a amené les organismes législatifs tels que l'Assemblée nationale de la Republika Srpska à examiner les possibilités juridiques de restituer aux entités certains pouvoirs transférés aux autorités centrales au cours des années passées. Enfin, le troisième niveau de la crise concerne des préoccupations relatives à la dissolution qui n'ont pas trait à la période de guerre récente. Ces préoccupations sont liées à un conflit particulier et à un climat de peur généré par une élite pro-bosniaque et certains médias qui perçoivent tout ce qui vient des

deux autres groupes nationaux comme un démantèlement de l'État, avec la sécession comme objectif final. Inutile de dire qu'un tel environnement rend la confiance et la volonté de compromis presque impossible, en particulier sur les questions électorales et constitutionnelles.

Le fait qu'il s'agisse de « l'état de la nation » 26 ans après le conflit confirme que la formule de l'Accord de paix de Dayton qui prévoit un partage décentralisé du pouvoir est la seule base légitime et viable pour construire un pays prospère. Tous les écarts par rapport à l'Accord, y compris ceux fondés sur la centralisation ou la division, sont tout aussi dangereux et préjudiciables à la stabilité à long terme. Dans ce contexte, nous saluons la boussole stratégique de l'Union européenne (UE) qui vient d'être adoptée et qui souligne le soutien à la Bosnie-Herzégovine sur la base des principes d'égalité et de non-discrimination entre tous les citoyens et les peuples constitutifs, tels que consacrés dans la Constitution. La Présidence de la Bosnie-Herzégovine a réaffirmé à plusieurs reprises son engagement à mettre en œuvre des réformes dans le cadre du processus d'adhésion à l'UE, en vue de l'octroi du statut de candidat à la Bosnie-Herzégovine dans les meilleurs délais. Cette position a été réaffirmée par les membres de la Présidence de Bosnie-Herzégovine, MM. Džaferović et Dodik, lors de leurs récentes visites à Bruxelles et au Forum diplomatique d'Antalya.

Je souhaite conclure mes observations sur la partie politique du rapport en soulignant que l'impasse et la crise actuelles sont uniquement de nature politique et ne risquent pas de déboucher sur un conflit. Nous saluons les activités et les efforts des partenaires internationaux qui ont nommé des envoyés et des représentants spéciaux pour notre région afin de soutenir la réforme électorale et de contribuer à dégager un consensus sur la voie à suivre pour établir un pays multinational stable fondé sur les grands principes de l'Accord de paix de Dayton, qui reconnaît deux entités égales et trois peuples constitutifs et préserve la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine dans son ensemble.

Monsieur le Président,

Sans entrer dans trop de détails, permettez-moi de formuler de brèves observations sur la partie programmatique du rapport.

Des élections libres et équitables sont la pierre angulaire de toute société démocratique. Nous nous félicitons vivement du fait qu'en 2021, la Mission a renforcé son attention sur la réforme électorale, en se concentrant sur la légitimité, la transparence et l'intégrité. Nous sommes convaincus que l'ensemble de mesures relatives à l'intégrité de la réforme électorale sera adopté en même temps que des actions sur les principaux problèmes qui pèsent sur la législation électorale, y compris la mise en œuvre de quelques décisions de justice déjà annoncées. Étant donné que la Commission électorale centrale convoquera des élections dans un mois à compter d'aujourd'hui, nous demandons instamment à la Mission de l'OSCE et aux autres partenaires internationaux de faire un effort supplémentaire pour aider les acteurs bosniaques et croates à trouver un compromis dans lequel tous les peuples constitutifs seront en mesure d'élire leurs propres représentants, mais où aucun citoyen ne sera empêché de se présenter aux élections. Conscients que le fait qu'une décision de justice définitive concernant la procédure controversée de nomination de plusieurs membres de la Commission soit en suspens depuis deux ans ne contribue pas à la perception d'élections libres et équitables, nous espérons sincèrement que la Commission rétablira la confiance du public avant le début du nouveau cycle électoral. Cela pourrait inciter la Mission à soutenir la

révision de la procédure de nomination des membres de la Commission dans le cadre de l'ensemble de mesures relatives à l'intégrité. Dans ce contexte, nous saluons également l'intention de la Mission de continuer à apporter son aide aux élections qui se tiendront en 2022. Madame l'Ambassadrice Kavalec, vous avez mentionné la contribution du savoir-faire de la Mission aux récentes négociations sur la réforme électorale à Neum. Pourriez-vous nous en dire plus sur cette manifestation très importante ?

Nous apprécions beaucoup l'assistance fournie par la Mission aux activités de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, y compris l'apport d'un soutien spécialisé, juridique et technique à l'élaboration participative des principales réglementations anti-corruption. La lutte contre la corruption est l'une des principales priorités du pays et figure également parmi les 14 priorités du programme d'intégration de l'UE. Deux autres conditions préalables pour atteindre la prochaine étape de l'adhésion à l'UE seront la fermeture du Bureau du Haut Représentant et la résolution de la question des juges étrangers à la Cour constitutionnelle.

Nous invitons la Mission à collaborer davantage avec les principaux médias qui influencent la perception publique de divers phénomènes sociaux tels que les discours de haine, par opposition à la construction de la confiance interethnique. L'approche actuellement appliquée dans les médias, y compris les médias autoproclamés indépendants, ne contribue pas à bâtir des ponts et la confiance dans une société profondément divisée. Nous espérons sincèrement que la prochaine visite du Représentant pour la liberté des médias transmettra des messages appropriés dans ce contexte.

Nous nous félicitons de toutes les activités mises en œuvre dans le cadre de la deuxième dimension. Nous sommes fermement convaincus que les questions économiques et environnementales peuvent rapprocher les gens et jeter des passerelles entre les populations. Cependant, nous regrettons de constater que le niveau des activités n'a toujours pas augmenté en fonction des besoins du pays hôte, qui vont au-delà des activités de base menées au niveau local. Nous invitons la Mission à revoir ses plans, y compris ceux pour 2022, et, en coopération avec le Secrétariat et le pays hôte, à trouver les modalités appropriées pour un changement plus marqué dans cette direction, au détriment d'autres dimensions si nécessaire. Nous pensons que le renforcement important des institutions par le passé a permis aux organismes du pays hôte de prendre en charge un certain nombre d'activités relevant de deux autres dimensions.

Nous apprécions beaucoup le niveau d'assistance fourni dans le secteur de la sécurité, dans des domaines tels que la maîtrise des armements, la réforme du secteur de la sécurité, la réduction des risques de catastrophe, la gestion des frontières, et le respect global par le pays des principaux engagements politico-militaires de l'OSCE. Je souhaite attirer votre attention en particulier sur le projet récemment achevé de mise à niveau de la sûreté et de la sécurité des sites de stockage de munitions et d'armes en Bosnie-Herzégovine, connu sous le nom de projet SAFE-UP, dans le cadre duquel la Mission a contribué à améliorer les infrastructures de sécurité physique sur les sites des forces armées de Bosnie-Herzégovine. La cérémonie de remise des clés et la clôture du projet ont eu lieu au début du mois.

La Bosnie-Herzégovine est déterminée à respecter ses engagements dans le domaine de la cybersécurité. Nous encourageons la Mission à mener davantage d'activités sur la

cybersécurité et sur l'utilisation dans la pratique des connaissances et des ressources du Département des menaces transnationales de l'OSCE dans le pays hôte.

Nous nous félicitons des activités menées par la Mission en vue d'aider les autorités à prévenir et à combattre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme. Les différentes parties prenantes impliquées dans la déradicalisation, la réadaptation et la réintégration des combattants terroristes étrangers de retour au pays et de leurs familles devraient coordonner toutes leurs activités, la Mission facilitant et fournissant son propre type de soutien.

Permettez-moi de conclure en attirant l'attention sur les activités de la Mission visant à renforcer la participation politique des femmes, ce qui est particulièrement important compte tenu des prochaines élections. Avec le renforcement des capacités des acteurs nationaux à répondre à la violence fondée sur le genre, la Mission contribue considérablement à la réalisation de l'égalité des genres dans l'ensemble du pays.

Madame l'Ambassadrice Kavalec,

Permettez-moi de réaffirmer une fois de plus notre soutien aux nombreuses activités de la Mission qui aident le pays hôte à continuer de renforcer ses institutions à différents niveaux, mettre en œuvre des réformes convenues en interne et remplir les engagements pris dans le cadre de l'OSCE en général. Je vous souhaite, à vous et à votre équipe, plein succès dans vos projets futurs et, au nom du pays hôte, je tiens à souligner que nous restons ouverts à des actions conjointes avec la Mission de l'OSCE.



1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 6 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

L'opération militaire spéciale menée par la Russie pour protéger le Donbass vise à mettre fin au conflit prolongé en Ukraine pour lequel l'OSCE n'a pas été en mesure d'obtenir un règlement politique. D'après le Ministère russe de la défense, au cours de cette opération militaire spéciale, des armes de haute précision sont utilisées contre des installations militaires, les civils et l'infrastructure civile n'étant pas pris pour cibles. Les principaux objectifs de cette opération spéciale, à savoir la démilitarisation et la dénazification de l'Ukraine, seront atteints.

Afin de protéger la population civile et d'éviter des pertes inutiles, la Fédération de Russie a ouvert des couloirs humanitaires à 26 reprises au moins pour évacuer les civils et les ressortissants étrangers de Kiev, Tchernihiv, Soumy, Kharkiv et Marioupol. De plus, la Russie a accepté tous les couloirs supplémentaires proposés par le Gouvernement ukrainien. En particulier, à compter de 10 heures aujourd'hui, un cessez-le-feu a été déclaré pour l'évacuation des civils et des ressortissants étrangers de Marioupol à Zaporijia (avec un point intermédiaire à Berdiansk). Toutefois, le tronçon de route entre Berdyansk et Marioupol est soumis systématiquement à des tirs de mortier et d'armes automatiques de gros calibre des forces armées et des bataillons nationalistes ukrainiens.

Dans le même temps, la partie ukrainienne refuse catégoriquement que ses citoyens soient évacués en sécurité vers le territoire russe, le Gouvernement ukrainien n'offrant pas de garanties de sécurité claires le long des itinéraires menant dans cette direction. Et ce en dépit du fait que les autorités russes ont déjà enregistré plus de 2,7 millions de demandes d'évacuation émanant de résidents du pays. Tout cela n'indique qu'une seule chose : malgré la situation militaire difficile, le Gouvernement ukrainien continue délibérément de politiser des questions humanitaires et n'entend pas faire beaucoup de cas de la population civile. De plus, la direction prise par les convois de réfugiés, vers l'Ouest, vers la frontière avec les pays de l'Union européenne, atteste de la tentative du régime de Kiev de provoquer une crise humanitaire en Europe.

Nous notons que les consultations menées avec la partie ukrainienne à Istanbul le 29 mars n'ont pas encore amélioré radicalement la coopération sur les questions humanitaires.

Les nationalistes ukrainiens tiennent toujours en otage et utilisent comme boucliers humains plus de 4,5 millions de citoyens ukrainiens et plus de 6 000 ressortissants de 20 pays étrangers à Kiev, Kharkiv, Tchernihiv, Soumy et Marioupol ainsi que dans une vingtaine d'autres grands centres de population.

Qui plus est, les dirigeants ukrainiens entravent activement les efforts humanitaires des organisations internationales visant à aider les personnes évacuées. En particulier, l'autre jour, la Vice-Première Ministre ukrainienne, Iryna Vereshchuk, a déclaré que le Gouvernement ukrainien s'opposait catégoriquement à ce que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ouvre un bureau à Rostov-sur-le-Don (Russie). En outre, le 26 mars, le Président de la Commission de santé publique, d'assistance médicale et d'assurance maladie de la Verkhovna Rada, Mykhailo Radutskyi, a écrit à la direction du CICR une lettre correspondante, dans laquelle il l'a enjoint de « ne pas légitimer les couloirs humanitaires » vers la Fédération de Russie. Cela n'est pas surprenant car le Gouvernement ukrainien a une vision assez différente du rôle de la Croix-Rouge : nous avons déjà souligné le fait que, récemment, à Kherson, une place forte des forces armées ukrainiennes avait été maquillée en bureau de cette organisation internationale qui fait autorité.

Nonobstant l'opposition de la partie ukrainienne, plus d'un demi-million de personnes, dont plus de 104 000 enfants, ont déjà été évacués des républiques populaires de Donetsk et de Louhansk ainsi que des régions dangereuses d'Ukraine vers la Russie. Plus de 9 500 installations d'hébergement temporaire restent opérationnelles dans les entités constitutives de la Fédération de Russie.

Depuis début mars, la Russie a déjà livré plus de 6 000 tonnes d'aide humanitaire aux républiques populaires de Donetsk et de Louhansk ainsi qu'à l'Ukraine, et mené à bien au moins 684 actions humanitaires. Pendant ce temps, bien que les citoyens ukrainiens aient besoin d'urgence d'une aide humanitaire, les États-Unis d'Amérique et d'autres pays de l'OTAN augmentent leurs fournitures à l'Ukraine, non pas de marchandises « innocentes », mais de tous types d'armes et de munitions pour ces dernières. La confrontation armée est alimentée artificiellement depuis l'étranger et fait des victimes civiles.

La semaine dernière, le Conseil de l'Union européenne n'en a pas moins approuvé un montant de 500 millions d'euros supplémentaires provenant de la facilité européenne pour la paix pour répondre aux besoins militaires du Gouvernement ukrainien. En outre, apparemment afin de « consolider la paix » en Ukraine, les États membres de l'Union européenne ont pour instruction de ne pas empêcher le transit de matériel militaire et du personnel chargé de s'en occuper à travers leur territoire. En bref, ils continuent d'investir dans la militarisation de l'Ukraine. Les États-Unis s'y emploient eux aussi activement, comme nous avons parlé la semaine dernière. Nous avons des raisons de croire que l'Occident n'est pas intéressé par un scénario pacifique pour le règlement de la crise en Ukraine.

Les pays voisins de l'Ukraine commencent déjà à pâtir d'une telle militarisation. Par exemple, la marine ukrainienne a posé des champs de mines dans les chenaux d'accès aux ports d'Odessa, d'Otchakiv, de Tchormonorsk et de Yuzhne. Quelque 420 mines amarrées à contact obsolètes ont été posées, y compris dans des rivières. Elles avaient été entreposées pendant plus de 70 ans. Il n'est donc pas étonnant que les câbles qui les renaient se soient rompus à la suite de tempêtes et que ces mines aient commencé à dériver librement en mer.

De telles actions de l'armée ukrainienne constituent une menace pour la navigation en mer Noire et pour toutes les villes riveraines. Certaines de ces mines ont déjà été localisées et neutralisées dans les eaux de la Turquie et de la Roumanie.

Les ambassades ukrainiennes continuent de recruter des ressortissants étrangers pour participer aux hostilités. Les autorités des pays dans lesquels ce recrutement a lieu ferment largement les yeux sur la violation de la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques, dont l'article 41 interdit l'utilisation des missions diplomatiques d'une manière incompatible avec leurs fonctions.

Les formations armées de nationalistes ukrainiens continuent non seulement de ne faire aucun cas de la vie des civils en les utilisant comme boucliers humains, mais également de soumettre les personnes qui restent dans les territoires sous leur contrôle à la torture et à des mauvais traitements. Des cas nous ont été signalés dans lesquels des militants des droits civils ont été traités avec une grande cruauté et ont subi des représailles pour avoir exprimé leur désaccord avec les idées propagées par les nationalistes. Des découvertes choquantes ont été faites de corps de civils torturés à mort dans les salles de torture des bataillons nationalistes, notamment à Marioupol. Des lésions en forme de croix gammées brûlées et tailladées ont été constatées sur leurs corps.

Les personnalités influentes qui ont exprimé un point de vue impartial et ne servent pas la propagande nationaliste ukrainienne continuent d'être la cible d'attaques des services de renseignement ukrainiens. Nous parlons de journalistes, de militants des droits civils, de personnalités en vue et de politologues. Elena Berezhnaya, Mykhailo Pohrebynskyi, Vasyl Volha, Dmytro Dzhanhrirov, Yurii Dudkyn, Dmytro Skvortsov, Aleksandr Karevyn, Yurii Tkachev et de nombreuses autres personnes ont subi de telles attaques. Certaines d'entre elles ont été emmenées vers une destination inconnue et restent détenues.

L'interdiction des activités d'un certain nombre de partis politiques constitue un exemple de plus de l'intensification des représailles politiques à l'encontre des dissidents. En particulier, le Président Volodymyr Zelensky a approuvé une décision du Conseil national de sécurité et de défense de l'Ukraine en vertu de laquelle les activités de 11 partis politiques centristes et de gauche, y compris des forces parlementaires majeures, ont été suspendues sous des prétextes fallacieux. Guidées par une logique étrange, les autorités à Kiev ne semblent pas croire que l'interdiction des activités de partis représentés à la Verkhovna Rada portera atteinte à la légitimité des décisions prises par cette dernière.

Il n'est pas surprenant que les autorités tentent à présent d'utiliser le Parlement ukrainien comme instrument pour légaliser l'élimination d'associations indésirables de citoyens. Une situation indigne s'est développée autour de l'Église orthodoxe ukrainienne (EOU). Le 26 mars, un projet de loi portant amendement de la législation en vigueur sur la liberté de conscience et les organisations religieuses, qui est censé légaliser l'interdiction des activités de l'EOU, sous prétexte de son unité canonique avec l'Église orthodoxe russe, a été présenté à la Verkhovna Rada. Soit dit au passage, nous n'entendons une fois de plus aucun commentaire à ce sujet de la part de la direction de l'OSCE et de ses institutions compétentes. Elles n'ont pas même exprimé des préoccupations de routine. Pensent-elles que les initiatives et les décisions prises par Kiev ces jours-ci sont pleinement conformes aux principes de l'OSCE ?

Autre exemple encore, la situation à Marioupol, où les combattants du bataillon nationaliste Azov, après avoir abandonné l'église de l'archistratège Michel qu'ils occupaient jusqu'alors, l'ont bombardée pendant une heure. Ou l'incident qui s'est produit à l'église Pokrovsky dans la ville de Smila, dans la région de Tcherkassy, où des combattants de la « défense territoriale » s'en sont pris au prêtre Vasyl Myroshnychenko pendant le service et l'ont traîné hors de l'église (une vidéo est accessible au public).

Enfin, le régime de Kiev se sert des édifices religieux et des lieux publics de culte comme points de collecte et de transfert d'armes et de néonazis prenant part aux hostilités. Hier, le Ministère russe de la défense a publié des preuves que les locaux d'une nouvelle synagogue municipale dans la ville d'Ouman, dans la région de Tcherkassy, étaient utilisés à cette fin. Le 21 mars, soit littéralement le lendemain du discours que le Président ukrainien a prononcé devant la Knesset israélienne, la formation de deux colonnes de nationalistes a été filmée dans l'enceinte de cette synagogue. Qui plus est, des autocars portant l'inscription « enfants » ont été utilisés pour les transporter – tout ceci figure sur les photos et sur les images vidéo.

Par ailleurs, les combattants des bataillons nationalistes ukrainiens utilisent à des fins militaires des véhicules qu'ils ont saisis auprès d'organisations internationales et d'entreprises commerciales mondiales. De tels cas ont été recensés à Kharkiv, à Marioupol, à Kiev et dans d'autres villes. Il est aussi fait état d'incidents impliquant des véhicules portant les sigles de l'ONU et de l'OSCE.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous n'avons toujours pas obtenu de réponse à la question de savoir pourquoi la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine n'a pas signalé en temps voulu que des véhicules portant le sigle de l'Organisation avaient été remis aux formations armées néonazies du bataillon Azov à Marioupol fin février.

Les dirigeants d'un certain nombre de régions et de villes d'Ukraine continuent de refuser de reconnaître aux résidents de ce pays qui ont été contraints de s'installer dans ses régions occidentales le droit d'utiliser leur langue natale russe. Dans la pire tradition du nationalisme radical, des ordres sont donnés d'interdire la communication en Russe, même dans la sphère domestique. Par exemple, le 25 mars, le maire d'Ivano-Frankivsk, Ruslan Martsinkiv, a déclaré que, dans le cadre de la politique d'« ukrainisation douce », les personnes déplacées d'autres régions d'Ukraine ne seraient pas servies dans les magasins si elles s'exprimaient en russe. Il convient de noter que la Commissaire aux droits humains de la Verkhovna Rada, Liudmyla Denisova, qui parle elle-même à peine l'ukrainien, comme on peut le constater à travers ses déclarations, ne s'exprime pas sur le sujet. Comme on peut l'observer, les actions des autorités sont guidées une fois de plus par l'opportunisme politique plutôt que par des considérations humanitaires.

Les manifestations de russophobie et de néonazisme font désormais partie de la routine et sont devenues courantes dans la vie quotidienne en Ukraine. Bien qu'elles ne soient prétendument pas visibles aux représentants des États participants qui sont présents dans cette salle et que la MSO ne les remarque apparemment pas, l'Occident semble prendre conscience progressivement de la présence et du rôle des groupes néonazis en Ukraine. Des informations à ce sujet ont été communiquées par CNN et *The Washington Post*, par exemple. Les deux médias des États-Unis font référence directement à l'orientation radicale du bataillon Azov, qui a ravivé l'idéologie nazie et exploite les hostilités à ses propres fins, en particulier pour

recruter dans ses rangs des éléments radicaux d'extrême-droite en provenance de différents pays.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que l'Occident ait commencé à lutter activement contre la désinformation, essentiellement en censurant les médias et en leur enjoignant de présenter des informations politiquement tendancieuses qui déforment les réalités en Ukraine. Les personnalités politiques occidentales sont manifestement nettement plus heureuses de voir être diffusées des informations qui sont confortables pour le régime de Kiev, lequel s'appuie depuis des années sur des nationalistes radicaux et des néonazis. Il n'est pas non plus surprenant qu'aucun journaliste occidental ne se soit jamais rendu dans les territoires qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement ukrainien et que le tableau de la situation sur place soit dépeint en se fondant sur la propagande et les mensonges diffusés par les autorités à Kiev. Il suffit pour cela d'examiner les fausses informations répandues par la propagande ukrainienne à propos de l'île des serpents ou du prétendu bombardement d'une maternité et du théâtre dramatique de Marioupol, ou encore de la « tranquillité absolue » du centre commercial Rétroville à Kiev, dans lequel, comme cela s'est avéré par la suite, des roquettes d'artillerie lourde étaient entreposées.

En dépit de tout cela, nous ne doutons pas que la vérité à propos des événements qui se produisent en Ukraine finira par éclater.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.

Merci de votre attention.



1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 6 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Monsieur le Président,

La délégation arménienne souhaite informer le Conseil permanent de la situation tendue et très instable qui règne actuellement le long de la ligne de contact en Artsakh, à la suite de l'infiltration des forces armées azerbaïdjanaises dans le village de Parukh et des territoires adjacents de l'Artsakh, le 24 mars.

Dans la soirée du 25 mars et pendant la nuit, les forces armées azerbaïdjanaises, qui tentaient de pénétrer davantage sur le territoire de l'Artsakh, ont attaqué les positions de l'armée de défense de l'Artsakh, à l'aide d'armes à feu de différents calibres et de drones de combat Bayraktar TB2. Les forces de l'armée de défense de l'Artsakh ont été contraintes de faire front face à l'agresseur pour stopper son avancée, ce qui a fait trois morts et quatorze blessés dans les rangs de l'armée de défense de l'Artsakh.

À la suite de la dernière agression en date commise par l'Azerbaïdjan et de sa violation flagrante de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020, près de deux cents femmes, enfants et personnes âgées ont dû quitter leurs foyers dans les villages de Parukh et Khramort et ont été privés de leurs droits fondamentaux à la vie, à la sécurité et à l'éducation.

Nous attendons des forces russes de maintien de la paix qu'elles continuent à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le retour immédiat des troupes azerbaïdjanaises à leurs positions initiales et le respect des engagements pris dans le cadre de la déclaration trilatérale de cessez-le-feu du 9 novembre 2020, permettant ainsi aux résidents pacifiques de rentrer chez eux.

L'invasion du village de Parukh par les forces armées azerbaïdjanaises a été précédée d'un bombardement constant et systématique des agglomérations et des infrastructures civiles arméniennes ; en outre, des menaces ont été proférées par la partie azerbaïdjanaise au moyen de haut-parleurs à l'encontre des habitants pacifiques de plusieurs villages de l'Artsakh pour les inciter à quitter leurs foyers.

Dans un climat d'impunité totale et de laxisme, l'Azerbaïdjan a intensifié ses violations des droits humains de la population de l'Artsakh, en recourant à diverses méthodes de terreur psychologique et humanitaire. Pendant près de 20 jours, en raison de l'ingérence et

des manipulations de la partie azerbaïdjanaise, plus de 120 000 personnes dans l'ensemble de l'Artsakh ont été privées d'approvisionnement en gaz naturel, ce qui, dans des conditions météorologiques anormalement froides, a mené toute la population au bord d'une catastrophe humanitaire. Toutes les écoles et les jardins d'enfants ont été fermés faute de pouvoir se chauffer. Selon le médiateur de l'Artsakh, la température dans les hôpitaux a atteint au mieux 15 degrés, ce qui a nui aux soins prodigués à 51 nouveau-nés et à leurs mères dans les maternités.

Et il ne s'agit pas là de cas isolés. La partie azerbaïdjanaise recourt constamment et systématiquement à l'usage et à la menace de la force, privant la population rurale de son seul moyen de subsistance. Comme nous le savons tous, l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que : « [t]out individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». L'Azerbaïdjan doit recevoir le signal clair qu'à tout moment et en toutes circonstances, la protection de ces droits inaliénables ne saurait être compromise.

Chers collègues,

Alors que les pays coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et d'autres représentants de la communauté internationale, y compris le service de presse du Ministère russe de la défense, ont donné une évaluation claire de la dernière escalade en date de la situation dans le Haut-Karabakh, reconnaissant qu'elle était due au mouvement des troupes azerbaïdjanaises, les autorités azerbaïdjanaises, au mépris manifeste de la déclaration trilatérale de cessez-le-feu, ont prétendu que « les positions et les emplacements dans la région étaient en cours d'éclaircissement ».

Pour leur rafraîchir la mémoire, permettez-moi de citer la toute première disposition de ladite déclaration de cessez-le-feu : « [n]ous déclarons par la présente qu'un cessez-le-feu complet sera établi et que toutes les hostilités cesseront dans la zone de conflit du Haut-Karabakh à partir du 10 novembre 2020 à 00h00, heure de Moscou. La République d'Azerbaïdjan et la République d'Arménie, ci-après 'les parties', resteront sur leurs positions actuelles. »

Récemment, la délégation azerbaïdjanaise a de nouveau fait fi de cette disposition, affirmant que l'Azerbaïdjan avait le droit de déplacer ses forces militaires autant qu'il le souhaitait. De plus, elle a déclaré que l'Azerbaïdjan continuerait à le faire aussi longtemps qu'il le jugerait nécessaire. De telles déclarations montrent que la partie azerbaïdjanaise ne prend aucunement en considération les obligations et engagements internationaux, y compris la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020, et ne se considère pas liée par eux. Il est clair que c'est le résultat de l'impunité et du laxisme dont il a bénéficié après ses violations flagrantes du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit des droits humains.

En outre, les déclarations de l'Azerbaïdjan constituent une menace indirecte de recours à la force qui porte atteinte aux principes du droit international, en particulier aux principes de l'Acte final de Helsinki relatifs à l'abstention de la menace ou de l'emploi de la force et au règlement pacifique des différends.

Pour mettre les choses au clair, il convient de rappeler que ce n'est pas la première fois que l'Azerbaïdjan viole ladite disposition de la déclaration trilatérale de cessez-le-feu.

Permettez-moi de rappeler que le 11 décembre 2020, un mois seulement après la signature de la déclaration de cessez-le-feu, les forces armées azerbaïdjanaises, en violation flagrante des engagements leur incombant en vertu de la déclaration trilatérale, ont attaqué les positions de l'armée de défense de l'Artsakh près des villages de Hin Tagher et Khtsaberd de la région de Hadrut en Artsakh, occupant les deux villages et les territoires adjacents. Les forces arméniennes se trouvaient sur les positions qu'elles occupaient au moment de la signature de la déclaration trilatérale, ce qui dissipe la fausse propagande azerbaïdjanaise sur de prétendus groupes de sabotage. Toutefois, cela n'a pas empêché l'Azerbaïdjan, notamment en raison de l'absence d'une évaluation claire de ce qui s'est passé, de présenter les militaires arméniens capturés comme des « saboteurs et des terroristes » et de les poursuivre sur la base d'accusations forgées de toutes pièces et d'aveux obtenus sous la contrainte, en violation claire et flagrante du droit international humanitaire. À l'heure actuelle, plus de 30 militaires sont toujours en captivité en Azerbaïdjan et font l'objet de simulacres de procès. Il s'agit là d'une autre violation flagrante de la déclaration trilatérale.

À cet égard, je voudrais attirer votre attention sur le dernier rapport d'Amnesty International qui confirme le nombre de personnes que l'Azerbaïdjan détient dans ce pays et l'inquiétude exprimée par le Conseil de l'Europe selon lequel des dizaines de prisonniers continuent d'être détenus dans des conditions inhumaines et font l'objet de procès hâtifs et inéquitables, tandis que le sort et le lieu de détention d'une trentaine de captifs arméniens restent inconnus, ce qui les expose au risque de disparition forcée et éventuellement d'assassinat.

Excellences,

Il convient également de souligner que, contrairement à d'autres conflits dans l'espace de l'OSCE, celui du Haut-Karabakh s'est accompagné d'atrocités et de nettoyage ethnique, perpétrés par l'Azerbaïdjan. Dans les territoires qui sont passés sous le contrôle de l'Azerbaïdjan, les civils arméniens qui n'ont pas pu s'échapper ont été tués, décapités et leurs corps mutilés. Aujourd'hui, il ne reste plus un seul Arménien dans ces territoires pour protester ou se rassembler, ou pour être enlevé ou arrêté. Telle est la réalité sur le terrain, et cette réalité en dit long sur l'incapacité à protéger le droit international humanitaire et le droit international des droits humains.

Malheureusement, l'Azerbaïdjan continue d'agir en toute impunité, avec la connivence tacite des acteurs internationaux. Chaque jour qui passe, il poursuit ses actions destructrices et hostiles visant à créer des conditions de vie insupportables pour la population de l'Artsakh, notamment en bloquant les approvisionnements vitaux et en bombardant les villages, les écoles et les logements. En utilisant diverses méthodes de guerre psychologique, il poursuit sa politique de longue date de nettoyage ethnique et d'expulsion des Arméniens d'Artsakh de leur patrie historique.

De toute évidence, ces actions ne sont pas celles d'un État qui souhaite la paix.

Monsieur le Président,

L'Azerbaïdjan recourt à de telles violations des droits humains en l'absence d'une réponse claire et adéquate de l'OSCE et de ses institutions. Nous constatons que la Présidence polonaise de l'OSCE ne juge pas utile de réagir ou d'accorder de l'attention à ces

événements. De même, nous déplorons que l'OSCE, avec ses outils d'alerte et d'action précoces qui sont largement vantés, considère ne pas avoir de rôle à jouer. Permettez-moi de dire clairement que ce comportement de la part de l'OSCE et de ses structures exécutives affaiblit les fondements de l'Organisation et nuit à sa crédibilité. Ce n'est clairement pas ce que le peuple arménien attendait de son adhésion à l'OSCE.

Nous demandons une fois de plus au Président en exercice, aux institutions et aux structures exécutives de l'OSCE, ainsi qu'aux États participants de faire preuve de cohérence dans leur travail de protection des droits humains, d'évaluer clairement les violations par l'Azerbaïdjan du droit international humanitaire et du droit international des droits humains, et de condamner ses actions provocatrices qui visent à fragiliser la paix et la sécurité régionales, en envoyant un message clair selon lequel de telles actions auront des conséquences pour l'agresseur. Nous demandons à nos partenaires de soutenir les efforts visant à instaurer la paix dans le Caucase du Sud et à parvenir à un règlement pacifique et global du conflit du Haut-Karabakh.

Nous invitons également le Président en exercice à faire preuve de la plus grande vigilance quant aux formulations et libellés ayant trait au conflit du Haut-Karabakh, qui n'est toujours pas résolu en raison de la position et des actions agressives et non constructives de l'Azerbaïdjan.

Pour conclure, permettez-moi de réaffirmer que le Gouvernement arménien est déterminé à déployer tous les efforts nécessaires pour instaurer la paix et la prospérité dans la région. À cette fin, le Gouvernement a adopté une stratégie visant à ouvrir une ère de développement pacifique dans la région et prend résolument les mesures nécessaires dans ce sens. Parvenir à une paix durable dans la région reste l'une de ses priorités absolues.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.

Merci.



1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 6 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE
LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Ce dernier mois, une vague de persécution de Russes et de russophones, d'une ampleur sans précédent, a balayé le monde dit occidental.

Permettez-moi de citer mot pour mot ce que M. Mateusz Morawiecki, Premier Ministre polonais, a déclaré, pas plus tard qu'avant-hier, au cours d'un entretien accordé à un important média, à propos des exportations d'hydrocarbures de la Russie. Il a été jusqu'à dire ce qui suit : « Mesdames, Messieurs, dans le contexte de cet événement terrible qu'est la guerre en Ukraine, la Pologne établit certaines normes, et ce que l'on appelait auparavant la russophobie s'inscrit à présent dans une tendance dominante, elle est déjà acceptée comme une réalité. »

Nous remercions M. Morawiecki de ses explications très appréciées sur ce qu'est désormais la russophobie pour un bloc d'États occidentaux et le rôle joué dans ce phénomène honteux par le pays qui exerce la Présidence de notre Organisation. Parlons-en.

Plus particulièrement, analysons quels engagements pris par les États participants de l'OSCE sont bafoués par la discrimination à l'encontre de la population russe et russophone et l'atteinte à ses libertés et ses droits humains fondamentaux.

Monsieur le Président,

La lutte contre la discrimination sous-tend les fondements de notre Organisation – l'Acte final de Helsinki de 1975. Conformément à ce document, les États participants étaient convenus de « respecte[r] les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion... favorise[r] et encourage[r] l'exercice effectif des libertés et droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et autres qui découlent tous de la dignité inhérente à la personne humaine et qui sont essentiels à son épanouissement libre et intégral ». En particulier, « [l]es États participants sur le territoire desquels existent des minorités nationales respectent le droit des personnes appartenant à ces minorités à l'égalité devant la loi, leur donnent l'entière possibilité de jouir effectivement des droits de

l'homme et des libertés fondamentales et, de cette manière, protègent leurs intérêts légitimes dans ce domaine. »

Des dispositions similaires figurent également dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe adoptée en 1990. Les États participants ont affirmé que, sans discrimination, tout individu a le droit à « la liberté de pensée, de conscience et de religion ou de conviction, la liberté d'expression ». Ils ont également exprimé leur « détermination à lutter contre toutes les formes de haine raciale ou ethnique, d'antisémitisme, de xénophobie et de discrimination envers toute personne ».

Au Sommet de Helsinki en 1992, les dirigeants de nos pays ont déclaré qu'ils rejetaient « toute forme de discrimination raciale, ethnique et religieuse » et que « [l]a liberté et la tolérance doivent être enseignées et mises en pratique ».

À des degrés divers, la persécution des Russes et des russophones viole également d'autres engagements pris dans le cadre de l'OSCE dans le domaine de la lutte contre la tolérance et la discrimination, ainsi que des engagements concernant la protection des droits des minorités nationales. En particulier, au paragraphe 19 du Document de clôture de la Réunion de Vienne (1989), il est dit que les États participants « protégeront les identités ethnique, culturelle, linguistique et religieuse des minorités nationales sur leur territoire et créeront des conditions propices à la promotion de ces identités ». Au paragraphe 59 de ce Document, il est établi que les États participants « veilleront à ce que les personnes appartenant aux minorités nationales ou aux cultures régionales sur leur territoire soient en mesure de conserver et de développer leur propre culture sous tous ses aspects, y compris la langue, la littérature et la religion, et qu'elles puissent préserver leurs monuments et objets culturels et historiques ». Le Document de Copenhague de 1990 se fait également l'écho de ces dispositions. Dans la Déclaration du Sommet d'Istanbul de 1999, les États participants de l'OSCE réaffirment même leur engagement à « veiller à ce que les lois et les politiques respectent pleinement les droits des personnes appartenant à des minorités nationales en ce qui concerne en particulier les questions touchant à l'identité culturelle ».

Une campagne effrénée visant à éliminer la présence de la Russie et de tout ce qui est russe dans l'espace mondial de l'information a été lancée. Les médias en langue russe sont actuellement interdits ou bloqués partout en Europe, comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises dans ces murs. La liberté d'expression, telle que consacrée par la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et telle que confirmée dans les engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE, est réprimée de façon flagrante. En particulier, dans le Document de Copenhague susmentionné, que la CSCE a adopté en 1990, il est établi que « toute personne a droit à la liberté d'expression, y compris le droit de communiquer. Ce droit comprend la liberté d'exprimer des opinions ainsi que de recevoir et de transmettre des informations et des idées, sans ingérence de la part des autorités publiques et sans considération de frontières. » Cette observation est également valable pour la décision du Sommet de Budapest de 1994, où il a été réaffirmé que « la liberté d'expression est un droit de l'homme fondamental et un élément essentiel de toute société démocratique », et pour d'autres documents thématiques de notre Organisation.

Une véritable guerre économique ne respectant aucune règle a été déclarée contre les Russes à travers le monde. Les pays du bloc occidental, emmenés par les États-Unis

d'Amérique, ont pris des mesures coercitives unilatérales contre les secteurs de la défense, des finances et du commerce russes, ainsi qu'à l'encontre des avoirs de personnes physiques et de personnes morales. Ces mesures portent fondamentalement atteinte aux normes et aux principes universellement reconnus du droit international, y compris les engagements pris dans le cadre de l'OSCE, les principes de coopération, d'égalité souveraine et de non-intervention dans les affaires intérieures, et violent des obligations conventionnelles. Le but des restrictions unilatérales – leurs initiateurs le reconnaissent ouvertement – est d'infliger le plus possible de dommages à l'économie de la Russie. La chasse aux biens et aux comptes bancaires appartenant à des Russes et à des russophones enfreint, entre autres, les droits de propriété conformément aux engagements pris dans le cadre de l'OSCE. Je rappelle la disposition du Document de la Conférence de Bonn de 1990 sur la coopération économique en Europe, qui prévoit que les États participants « [s]'efforceront d'atteindre ou de poursuivre ... la reconnaissance et la protection intégrales de tous les types de propriété, y compris la propriété privée, et du droit des citoyens à les posséder et à les utiliser ».

L'interdiction de la culture russe et les pressions et le harcèlement dont les russophones font l'objet dans les professions créatives sont incompatibles avec les dispositions des engagements de l'OSCE relatifs à la protection des droits culturels figurant, en particulier, dans le Document du colloque de Cracovie de 1991 sur le patrimoine culturel des États participant à la CSCE, dans lequel il était souligné que l'État et les autorités nationales « s'abstiendront de faire obstacle à la liberté de création artistique [...] s'engagent à promouvoir et protéger le développement libre et sans entrave de la créativité artistique ; ils reconnaissent le rôle éminent de l'artiste dans la société, respectent et protègent l'intégrité du travail de création ».

La persécution des athlètes russes, leur exclusion de toutes les manifestations sportives internationales, y compris des Jeux paralympiques, et leur expulsion en bloc des associations sportives internationales, sont une expression répugnante de discrimination dans le domaine du sport, également contraire aux engagements pris dans le cadre de l'OSCE. L'Acte final de Helsinki de 1975 contient la disposition suivante : « Afin de resserrer les liens et la coopération existant dans le domaine du sport, les États participants encourageront les contacts et les échanges en la matière, y compris les rencontres et compétitions sportives de toute espèce, conformément aux règles, règlements et usages internationaux établis. » Le Document de clôture de Vienne (1989) prévoit que les États participants « faciliteront de tels contacts et une telle coopération entre leurs peuples grâce à des mesures prévoyant notamment des échanges directs dans le domaine des sports aux niveaux local et régional ».

Je tiens à appeler l'attention sur la traque et la persécution des diplomates russes, qui ont atteint des proportions sans précédent. La déclaration irréfléchie et injustifiée de dizaines de nos collègues comme persona non grata dans des pays occidentaux et les accusations absurdes selon lesquelles ils mèneraient des activités incompatibles avec leur statut portent atteinte aux fondements mêmes des relations bilatérales avec la Russie, qui sont de fait en train d'être endommagées irréparablement. Les missions diplomatiques ont également été prises pour cible par des radicaux agressifs en Pologne, en France, en Allemagne, en Slovénie et dans de nombreux autres pays, dont l'Autriche malheureusement. En Europe et en Amérique du Nord, les insultes personnelles allant jusqu'aux menaces physiques sont devenues plus fréquentes comme, par exemple, celles qui ont été proférées contre l'Ambassadeur de Russie et son épouse aux Pays-Bas et contre notre Ambassadeur à Vienne. Le vandalisme commis contre les ambassades russes et le blocage de leurs biens et de leurs

comptes bancaires deviennent la norme. Dans leurs aspirations antirusse, certains, comme ici à Vienne, vont jusqu'à refuser de manière ridicule de renouveler des abonnements à des publications en ligne ou à interdire à nos véhicules diplomatiques l'accès au parking spécial à l'aéroport de Schwechat. Cette énumération des violations de la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques commises par les pays occidentaux est loin d'être exhaustive.

Monsieur le Président,

Nous avons donné aujourd'hui des exemples de violations des droits humains et des libertés en rapport avec les engagements pertinents de l'OSCE. Malheureusement, cela ne constitue qu'un tableau très incomplet de ce qui se produit. Le 25 mars, le Bureau des droits humains de Moscou a publié un rapport intitulé « Violation des droits des ressortissants et compatriotes russes à l'étranger au cours des événements de février et de mars 2022 en Ukraine », que nous distribuerons à l'OSCE. Il contient des informations détaillées sur la façon scandaleuse dont sont traités les russophones, tant au niveau officiel qu'au quotidien, en particulier dans les États participants de l'OSCE, et en présente des cas concrets. Nous demandons instamment aux responsables des structures exécutives de l'OSCE compétentes en la matière, notamment au Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, Matteo Mecacci, à la Représentante pour la liberté des médias, Teresa Ribeiro, et au Haut-Commissaire pour les minorités nationales, Kairat Abdrakhmanov, de réagir aux violations flagrantes et persistantes des droits des Russes et des russophones. Nous avons l'intention de continuer d'appeler l'attention sur cette question.

Je vous remercie de votre attention et demande que le texte de la présente déclaration soit joint au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1365

31 March 2022

Annex 28

FRENCH

Original: RUSSIAN

1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 6 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Compte tenu des observations formulées par nos collègues, nous souhaitons faire usage de notre droit de réponse.

Ce n'est pas par hasard que nous avons indiqué dans notre déclaration que nous avons l'intention de continuer d'appeler l'attention sur cette question.

Malheureusement, aucun débat sérieux n'a encore eu lieu à ce sujet. Les propos que nous venons d'entendre constituent plutôt une tentative de justifier la russophobie et de lui donner une base théorique. Nous osons espérer que les débats seront plus substantiels la prochaine fois.

Je vous remercie de votre attention et demande que le texte de la présente déclaration soit joint au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.



1365^e séance plénière

Journal n° 1365 du CP, point 6 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Monsieur le Président,

La Fédération de Russie a soulevé la question d'actualité à l'examen intitulée « Violations flagrantes des droits humains et des libertés fondamentales de la population russe et russophone, remise en question ouverte des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE ». En effet, des violations flagrantes des droits humains et des libertés fondamentales des populations russes et russophones sont actuellement commises. Et la grande, l'écrasante majorité de ces violations sont commises par la Fédération de Russie elle-même. L'espoir infime que cette question d'actualité ait pu susciter une réflexion personnelle s'est clairement dissipé.

S'agissant des violations flagrantes des droits humains et des libertés fondamentales des populations russes, je citerai la récente déclaration de la Représentante pour la liberté des médias, Teresa Ribeiro qui, le 16 mars, écrivait : « À ce stade, la seule conclusion que je puisse tirer est la suivante : la Fédération de Russie évolue rapidement vers une situation de censure totale et d'isolement de ses citoyens de toute forme d'information indépendante ». Avec la récente suspension des travaux de Novaya Gazeta, après l'interdiction de presque tous les autres organes d'information indépendants, il semble que le pronostic de la Représentante se soit avéré exact.

Par ailleurs, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme s'est dit très préoccupé par les arrestations arbitraires et les intimidations policières dont ont fait l'objet les manifestants pacifiques opposés à la guerre en Russie. Dans sa déclaration du 1^{er} mars, il a relevé des cas d'arrestation de défenseurs des droits humains lors des manifestations, ou avant même d'avoir pu les rejoindre. Il a ajouté que « l'usage souvent excessif de la force par les forces de l'ordre constituait une grave violation des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, principes fondamentaux de la démocratie ».

La liberté d'expression, la liberté des médias et la liberté de réunion pacifique font gravement défaut dans la Fédération de Russie. Donc en effet, des violations flagrantes des droits humains et des libertés fondamentales des Russes sont commises, au mépris total des engagements pris dans le cadre de l'OSCE.

Monsieur le Président,

La délégation russe a également exprimé ses préoccupations concernant les violations flagrantes des droits humains et des libertés fondamentales des populations russophones. Je suis certain que les populations russophones de Kharkiv, Kherson, Marioupol et de tant d'autres villes, villages et localités ukrainiennes seraient d'accord. Elles seraient aussi certainement d'accord pour dire que cela est entièrement dû aux actions du Gouvernement russe.

La délégation russe s'est plainte à plusieurs reprises de la « russophobie », mais semble totalement incapable de comprendre que si cette « russophobie » existe, elle est uniquement due aux attaques brutales et sauvages de son propre gouvernement, à la fois contre le peuple ukrainien et contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La délégation russe est-elle vraiment surprise que les citoyens russophones d'Ukraine, qui ont vu leurs villes dévastées, leurs amis et leur famille tués ainsi que leur avenir détruit par la Russie, ressentent de l'animosité envers la Russie ?

Permettez-moi de le dire clairement, ce sont les actes de la Russie qui ont tragiquement créé les conditions de décennies d'aliénation et de haine. Compte tenu des événements survenus depuis le 24 février 2022, le Gouvernement russe n'a aucun droit, absolument aucun droit, de prétendre se préoccuper des citoyens russophones des pays voisins.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et demande que ma déclaration soit jointe au journal de la séance.